

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL METHANIER A ANTIFER

LA POSE DE GAZODUCS

LUNDI 26 NOVEMBRE 2007

SAINTE ROMAIN DE COLBOSC

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. ALAIN OHREL, PRESIDENT
MME BENEDICTE AGUILA, M. BERNARD FERY, M. XAVIER DU PAYRAT
M. GUSTAVE DEFRANCE

MAITRE D'OUVRAGE :

M. LUC POYER, PRESIDENT DE GAZ DE NORMANDIE
M. YVES BRAMOULLÉ, DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE
M. OLIVIER FRECHET, GAZ DE NORMANDIE

M. CHRISTIAN HENRI, DIRECTEUR DE PROJET DU RACCORDEMENT D'ANTIFER, GRT GAZ
MME FLORENCE MASSON, CHEF DE PROJET AU CENTRE D'INGENIERIE, GRT GAZ

EXPERTS PRESENTS :

M. BRUNO DUMONT, CHARGE DE MISSION A LA DIRECTION REGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT A
ROUEN, CHARGE DE MISSION AU SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES REGIONALES DE LA
PREFECTURE DE REGION
M. JACQUES LEBAS, PRESIDENT DE LA MAISON DE L'ESTUAIRE

INTERVENANTS :

M. FRANÇOIS AUBER, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL
M. PIERRE SOYER, HABITANT DE LA REGION
M. HERVE LEPILEUR, MAIRE DE GONNEVILLE-LA-MALLET
M. LEFEBVRE, COMMERÇANT A SAINT JOUIN-BRUNEVAL
M. VINCENT GALLO, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL
M. GUY LE MIGNOT, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION SAINT JOUIN-BRUNEVAL
DEVELOPPEMENT DURABLE
M. JEAN-PAUL LECOQ, DEPUTE DE LA 6EME CIRCONSCRIPTION DE SEINE MARITIME
M. DENIS MERVILLE, CONSEILLER GENERAL DU CANTON DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC
M. PATRICK JEANNE, MAIRE DE FECAMP, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE SEINE
MARITIME
M. WILLIAM PAESEN, ASSOCIATION MOUVEMENT ACTIF POUR UNE VIE DURABLE
M. ALBAN FIRMIN, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION ET LA
VALORISATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL
M. FRANCIS DA COSTA, PRESIDENT DU MEDEF DE HAUTE NORMANDIE
MME ANNIE LEROY, PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION ECOLOGIE POUR LE HAVRE
MME SYLVIE BARBIER
M. ALAIN CANTAIS, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION ECO-CHOIX

*(La séance est ouverte à 18 h 05 sous la Présidence de M. Alain OHREL,
Président de la Commission Particulière du Débat Public).*

M. ALAIN OHREL, PRESIDENT DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : Je vous invite à rejoindre les places que vous pourrez trouver encore dans cette salle, je m'adresse à ceux qui sont encore debout.

Avec cette réunion du lundi 26 novembre, ici à Saint Romain, nous abordons les dernières rencontres de notre Débat Public, puisque celle-ci ne sera suivie que de deux autres réunions publiques, et je le dis d'emblée, s'agissant de celle qui est consacrée à l'environnement, nous avons eu très simplement un petit problème de date et de lieu, parce que le projet que nous avons originellement formé de la tenir à Harfleur (et non pas Honfleur, comme par une faute de typographie, l'indication en avait été donnée dans un journal), ne se tiendra pas le jour prévu, ne serait-ce que parce que nous sommes depuis lors avisés que c'était le soir du Téléthon, et que nous souhaitions évidemment faciliter et non pas gêner la participation à cette soirée de solidarité. Par ailleurs, nous avons la difficulté de trouver une salle qui fût assez grande pour vous contenir toutes et tous, car vous nous faites le plaisir de venir toujours très nombreux, et nous savons que la capacité minimum se situe autour de 300. Nous avons trouvé une salle disponible le 12 décembre à 18 heures à Criquetot L'Esneval, et c'est donc qu'aura lieu notre prochaine et pénultième réunion, avant, deux jours plus tard, la réunion de synthèse.

Elle sera, je le rappelle, consacrée aux problèmes de l'environnement, dont vous savez que nous les avons délibérément reportés à une autre séance, dès lors que celle qui avait été prévue à cet effet à Saint Jouin-Bruneval avait été, par une volonté de la Commission de répondre à l'attente générale, ce problème de l'environnement avait été supprimé de l'ordre du jour de Saint Jouin-Bruneval pour continuer à traiter des problèmes du risque.

Aujourd'hui, c'est une séance un petit peu particulière et je m'en explique. Il s'agit d'aborder les problèmes de la pose du gazoduc telle qu'elle serait réalisée pour raccorder l'éventuel terminal méthanier au réseau préexistant.

Je dis que c'est une réunion un petit peu particulière parce que, pour dire les choses très clairement et très simplement, il n'y avait pas d'obligation juridique à ce que ce problème de la pose du gazoduc figurât dans le programme de nos rencontres. Autrement dit, le Débat Public, comme tel, n'est pas concerné par la pose des gazoducs, ou plus exactement, la pose des gazoducs ne concerne pas en l'occurrence le Débat Public au sens strict, pour une raison très simple et que je vous indique d'emblée, c'est que les textes en application de la loi instituant l'autorité administrative indépendante qu'est la Commission Nationale du Débat Public, prévoient que la pose des gazoducs relève d'un Débat Public pour autant – et pour autant seulement – que leur longueur excède 100 kilomètres et leur diamètre 60 cm. Or il se trouve que le gazoduc envisagé fait, au total puisqu'il y a deux tronçons concernés, moins de 100 km et a un diamètre inférieur à 600 mm, donc il n'y avait pas obligation de recourir au Débat Public, mais la Commission a pensé qu'il était tout à fait normal d'introduire dans le Débat Public des réflexions et l'occasion de réactions sur ce projet de pose de gazoducs. A la différence par exemple, je vous dis cela pour vous éclairer, de ce qui est le cas à Dunkerque où la longueur et le diamètre font qu'il y avait obligation de la saisine, pour la seule pose du gazoduc, de cette Commission Nationale du Débat Public. Elle a donc décidé que le maître d'ouvrage aurait la responsabilité de conduire la concertation.

Ici, c'est donc la Commission que j'ai l'honneur de présider, qui a la responsabilité d'organiser ce débat. Nous allons donc y venir maintenant sans tarder, mais je voudrais avant cela saluer le Préfet de l'Eure qui est là dans la salle et qui est venu avec l'ensemble des Maires du Département de l'Eure concernés par le tracé pour entendre exposer ce sujet.

Bien entendu, je voudrais saluer le Maire de Saint Romain de Colbosc, qui ne nous a pas encore rejoints puisqu'on me dit qu'il aura quelques minutes de retard, ce dont je vous prie de l'excuser.

Nous allons maintenant aborder le problème. Je voudrais, très vite revenir, parce que je fais référence à quelque chose de tout à fait public, à la réunion dernière qui se déroulait à Étretat, dont l'objet – beaucoup s'en souviennent sans doute ou en ont vu le compte-rendu - concernait le tourisme, la plaisance au sens de la navigation de plaisance, et la pêche. Il se trouve, c'est pour cela que je fais ce rapide retour, qu'au cours de la réunion, une sorte d'incident en forme d'imprévu a surgi quant à la mise en cause de la Commission au titre du souci qu'elle avait manifesté de s'informer sur les conditions financières spécifiquement afférentes à l'éventualité de réalisation de ce projet en forme de recettes pour les budgets des collectivités locales intéressées. Je vous dis très tranquillement que j'ai eu l'occasion d'expliquer très longuement, dans une lettre qui parce qu'elle se réfère à un incident public pourra donc être sur le site internet, que la chose avait été conduite en parfaite et stricte conformité avec les règles du Débat Public quant à s'informer des données de ce problème. Je considère que l'incident est clos tout autant que, je dirais, l'invective à laquelle il avait pu donner lieu ultérieurement. Tout cela est un passé auquel nous ne reviendrons plus.

Je vais donc laisser la parole – à moins qu'il n'y ait un point de vue différent, et je serais content de l'entendre dans ce cas-là, vous pourrez en tout cas juger parfaitement de tout ce dont je viens de parler parce que les choses seront publiques à cet égard.

Je voudrais maintenant, en venant à ce débat que j'ai annoncé, donner la parole à Monsieur Christian HENRI, Directeur du Projet, qui est accompagné de Madame Florence MASSON, Chef de Projet. Ils nous présenteront, au titre de GRT Gaz, qui est donc le maître d'ouvrage cette fois et non plus Gaz de Normandie, ce qu'il en est des conditions de pose des gazoducs considérés.

Ensuite, nous aurons l'exposé sur l'insertion du tracé au regard des règles d'urbanisme et des conditions naturelles propres à ce territoire, fait conjointement par Monsieur Bruno DUMONT que vous avez déjà entendu pour la présentation générale des conditions de la Directive d'Aménagement du Territoire et sur les règles d'urbanisme pour l'ensemble du territoire, et qui nous parlera, pour le territoire concerné par le tracé du gazoduc, des règles d'urbanisme applicables. Monsieur Jacques LEBAS, Président de la Maison de l'Estuaire nous parlera plus spécifiquement des conditions afférentes à la zone naturelle dont il a en quelque sorte la responsabilité du fait de sa qualité de Président de Maison de l'Estuaire.

Après l'intervention de Gaz de Normandie, nous aurons l'intervention des associations, les réactions du public, étant entendu que c'est du public que viendront des interventions de personnes qui en ont indiqué le désir et aussi de la part des Chambres d'Agriculture.

Je laisse donc tout de suite la parole à Monsieur Christian HENRI et Madame MASSON.

UNE INTERVENANTE : (11.54) Ecologie Pour le Havre avait demandé un temps de parole que vous aviez accordé.

M. ALAIN OHREL : (11.57) C'est ce à quoi j'ai fait référence en disant que les associations parleraient.

LA MEME INTERVENANTE : D'accord.

M. CHRISTIAN HENRI, DIRECTEUR DE PROJET DU RACCORDEMENT D'ANTIFER, GRT GAZ : (12.08) Bonsoir à tous. Je suis Directeur du Projet du Raccordement du Terminal d'Antifer, j'appartiens à la Mission Grands Projets de GRT Gaz qui a en charge les grands projets

d'infrastructures à GRT Gaz. Je suis accompagné par Florence MASSON qui est Chef de Projet au Centre d'Ingénierie. Le Centre d'Ingénierie est une structure interne à GRT Gaz, chargée, comme son nom l'indique, des études d'ingénierie des projets d'infrastructures.

Je vais commencer par m'excuser pour le contenu de notre présentation qui sera, vu le temps imparti, forcément incomplet. Nous avons essayé d'y mettre l'ensemble des questions et points qui ont surgi lors des débats précédents auxquels on a assisté, mais l'ordre du jour prévoit un large temps pour les questions-réponses et j'espère qu'à ce moment-là, nous aurons l'occasion de revenir sur certains points qui auraient été oubliés lors de notre présentation formelle.

Après une brève introduction sur GRT Gaz dans le nouveau contexte de l'ouverture du marché, notre présentation sera faite en deux temps :

- une première partie présentera les démarches et les obligations liées à un transporteur de gaz naturel,
- dans la deuxième partie, nous rentrerons dans le vif du sujet : la mise en œuvre pour l'éventuel raccordement du terminal d'Antifer que présentera Florence MASSON.

Je vais essayer d'être bref, mais je pense que c'est important d'avoir l'illustration de qui est GRT Gaz.

GRT Gaz est le gestionnaire de réseau de transport, une filiale indépendante du groupe Gaz de France, créée depuis le 1^{er} janvier 2005, qui est le résultat d'une directive européenne qui a été transcrite dans la Loi Française sur les Services Publics de l'Électricité et du Gaz qui demande aux opérateurs historiques de séparer les activités de transport des activités de production et de fourniture de gaz. C'est dans ces conditions-là que GRT Gaz a été créé. Antérieurement au 1^{er} janvier 2005, GRT Gaz était tout simplement la Direction Transport du Groupe Gaz de France.

La mission de GRT Gaz tient en deux points majeurs :

- une première mission qui consiste à développer et exploiter le réseau de transport dans les meilleures conditions de coût et de sécurité, répondant dans ce cadre-là à une obligation de service public. Vous savez que le transport fait l'objet d'une activité régulée, sous l'égide de la CRE, et notre mission est de développer ce réseau pour le rendre attractif à tous les nouveaux entrants et tous les nouveaux fournisseurs qui voudraient rentrer sur le territoire français pour livrer du gaz à différents clients ;
- la deuxième mission importante pour le gestionnaire que nous sommes, c'est de transporter le gaz jusqu'au client final qui peut être soit un client industriel, soit des communes, des distributions publiques, pour l'ensemble des opérateurs agréés par l'Administration qui nous en fait la demande. Notre action se place sous la totale neutralité et nous avons une obligation réglementaire de répondre à toute demande d'un opérateur qui souhaite créer un nouveau point d'arrivée de gaz naturel sur le territoire français. Nous avons l'obligation de le raccorder.

C'est ce que nous faisons donc aujourd'hui concernant le terminal d'Antifer, mais nous procédons de la même manière pour l'éventuel raccordement du terminal de Dunkerque. Nous sommes moins concernés pour le terminal du Verdon, dans la mesure où le réseau de transport qui est dans le sud-ouest de la France est exploité par une filiale de Total, « Total Infrastructures Gaz France », qui est plus directement concernée par le raccordement du terminal du Verdon.

(Commentaires dans la salle)

C'est vous qui le dites.

L'objet de la première partie est de vous expliquer comment sont conçus et organisés les projets d'infrastructures, notamment de pose de gazoducs à GRT Gaz, et nous essaierons de les illustrer très concrètement dans la deuxième partie, avec le raccordement du terminal d'Antifer.

Le régime juridique des gazoducs :

Il faut savoir, c'est un élément qu'il me semble important de porter à votre connaissance, que le réseau de transport de gaz appartient à GRT Gaz. Nous sommes propriétaires du réseau que nous exploitons et nous le finançons.

Nous le finançons par une mécanique qui est rappelée en deux points.

D'une part, nous sommes rémunérés sur les capacités de transport que l'on met à disposition d'un fournisseur. Un fournisseur qui veut faire rentrer du gaz sur le territoire français a besoin de tuyaux pour faire transiter ce gaz, notre rôle est de mettre à la disposition de tous ces fournisseurs une capacité de transport. Nous sommes rémunérés sur cette capacité que l'on met à la disposition de ces expéditeurs et à hauteur de ces capacités.

Enfin, nous décidons d'investir sur de nouvelles infrastructures : très concrètement, nous ne décidons d'augmenter les capacités de transport en posant des tuyaux complémentaires, qu'à condition qu'un nouveau fournisseur nous en ait fait la demande formelle par contrat et ait contractualisé avec nous l'augmentation nécessaire des capacités de transport.

Si je fais l'analogie avec le projet de terminal d'Antifer, vous avez bien compris que les deux projets se conduisent de manière parallèle et sont forcément liés : on ne décidera la construction des gazoducs qu'à condition que Gaz de Normandie décide la construction du terminal, mais nous ne déciderons de l'investissement qu'à condition que les fournisseurs qui seront appelés au terminal pour faire rentrer leur gaz sur le territoire français, aient également contractualisé avec nous un contrat de transport. Il y a un jeu à trois qui est obligatoire pour que l'ensemble fonctionne.

Le régime administratif de la pose de gazoduc est soumis à une autorisation ministérielle pour permettre à la fois la construction et l'exploitation du gazoduc.

Comment se construit cette instruction ? On retrouve les grandes démarches qui vous ont déjà été expliquées pour la partie terminal, c'est une démarche quelque peu analogue. On ne parle pas d'étude de danger, on parle d'étude de sécurité, mais les principes restent analogues d'un point de vue instruction.

Elle est conduite par les DRIRE, par délégation des Préfets, et consiste à déposer un dossier administratif qui fera l'objet d'une consultation des services, mairies et administrations *(Commentaires dans la salle)*, je vous dis la procédure administrative, on pourra revenir sur la démarche, mais donc cette... *(Commentaires dans la salle)* en ce qui concerne le gazoduc, l'avis des riverains et l'avis des acteurs régionaux et locaux sont importants pour la définition du tracé. C'est tout à fait l'objet de notre présentation.

Pour ce qui est de l'instruction administrative réglementaire et obligatoire, il y a une consultation des services qui sera nécessaire, à la suite de laquelle il y aura une enquête publique qu'on essaiera de faire coïncider avec l'enquête publique qu'il y aurait pour le terminal méthanier. Ces deux consultations permettent d'aboutir à un arrêté ministériel, soit

d'autorisation, soit de refus. Ce sont les principes qui vous ont été expliqués également précédemment pour le projet du terminal.

La spécificité d'un projet de gazoduc, c'est qu'elle comporte l'étude d'impact et l'étude de sécurité sur lesquelles nous reviendrons, mais également la présentation du projet et notamment, son tracé. Le tracé du gazoduc fait l'objet et doit être décrit dans le dossier administratif. Ce choix du meilleur tracé est vraiment le point clé pour un projet de gazoduc à GRT Gaz. C'est une obligation qui est nécessaire, très en amont de l'instruction administrative. La manière de faire de GRT Gaz, c'est d'engager une concertation préalable avant même l'instruction administrative et réglementaire, pour définir au mieux le tracé qui puisse convenir au plus grand nombre avec le minimum d'impacts sur l'environnement.

Ce type de tracé aboutit plus par concertation et par discussion avec les différents acteurs concernés que par une instruction administrative qui est plus formelle.

Cette concertation a lieu tout le long du projet, bien en amont du dépôt administratif, c'est une phase dans laquelle nous sommes. D'ailleurs, le débat public sur le terminal nous a permis d'anticiper cette démarche de concertation dont on vous parlera dans la deuxième partie pour justement informer le plus grand nombre de ce projet et de ses conséquences, répondre aux différentes questions, et surtout recueillir les avis des uns et des autres pour pouvoir les intégrer le plus en amont de notre projet.

Il y a des rencontres avec les maires des communes éventuellement concernées, et dans un second temps avec l'ensemble des propriétaires et exploitants afin de voir avec eux, très concrètement, quelles sont les contraintes et les exigences liées au passage d'un gazoduc, en leur expliquant ce qu'est la pose d'un gazoduc, quels sont les impacts, les dédommagements, les différentes étapes de la pose d'un gazoduc et bien entendu les risques.

L'objectif est de prendre en compte au départ les contraintes parce que plus tôt on en a connaissance, mieux on arrive à les intégrer dans notre tracé.

L'étude d'impact :

L'étude d'impact est un autre élément qui nous permet d'élaborer notre tracé. Son objectif est de recenser de la manière la plus exhaustive possible les zones sensibles sur l'aire d'étude. J'ai indiqué sur ce slide quelques éléments permettant d'identifier les zones sensibles d'un point de vue environnement, les enjeux archéologiques, les autres projets autoroutiers ou d'infrastructures qui pourraient exister, les contraintes techniques, les zonages existants dans les parcelles éventuellement traversées, tout cela pour identifier le plus exhaustivement possible sur une carte les sensibilités existantes sur le territoire, étant entendu qu'en base, un tracé de gazoduc cherche toujours à s'éloigner des zones fortement urbanisées.

L'étude de sécurité :

C'est l'élément déterminant qui aide la détermination du tracé. Dans cette étude de sécurité, nous analysons l'ensemble des risques qui sont liés à la pose d'un gazoduc, pendant toute la phase de cette pose, depuis la phase chantier jusqu'à l'exploitation après mise en service. Je l'ai dit, GRT Gaz se charge de la construction, du financement des installations, et également de l'exploitation des ouvrages. Il y a dans la salle des collègues de la région Val de Seine en charge de l'exploitation du réseau existant, et éventuellement du réseau que l'on sera chargé de construire si le terminal méthanier se poursuit.

Cette analyse de risque a pour objet de lister l'ensemble des accidents susceptibles de se produire lors de la pose et de l'exploitation d'un gazoduc, et surtout de mesurer les conséquences en cas d'accident. C'est cette analyse qui permet d'adapter le tracé et éventuellement de mettre en œuvre des mesures complémentaires pour limiter les risques liés à certains scénarios d'accidents. L'ensemble est réalisé selon un canevas qui est défini dans l'arrêté ministériel du 4 août 2006 qui concerne l'ensemble des transports de matières dites dangereuses que sont les produits chimiques ou les hydrocarbures. Les pétroliers ont également la même démarche d'étude de sécurité que les gaziers.

Les mesures de protection :

Prévues de manière systématique, elles sont le résultat d'une part du retour d'expérience de 40 ans de transport de gaz. Bien entendu, tous nos gazoducs de transport sont en acier de forte épaisseur, capables de résister à des contraintes très fortes. Il faut savoir que le gaz transporté l'est à des pressions de l'ordre de 70 à 90 bars.

Les canalisations sont systématiquement enterrées à une profondeur minimale d'un mètre sous le niveau du sol, avec un grillage avertisseur, que ce soit dans le domaine public ou dans le domaine privé. Elles ont très peu d'impacts visuels puisqu'elles sont enterrées et pour éviter un accrochage qui est toujours possible et qui représente les 2/3 des origines des accidents de fuite de gaz, on les signale par des bornes jaunes régulièrement implantées sur le terrain, qui permettent également de les surveiller régulièrement – j'y reviendrai dans le transparent suivant.

Elles sont protégées par des servitudes. Pour éviter des risques que l'on peut aisément imaginer, aucune construction d'habitation ou de quelque nature que ce soit n'est possible au droit des canalisations. De la même manière, les plantations d'arbres de plus de 2 mètres sont également interdites pour éviter que les racines ne viennent agresser nos tubes.

(Commentaires dans la salle)

Justement on essaie d'éviter les dangers en mettant en œuvre des mesures préventives.

(Commentaires dans la salle)

C'est pour éviter qu'il y ait un risque particulier que l'on met des servitudes qui interdisent la plantation d'arbres au droit de nos canalisations.

M. ALAIN OHREL : (30.45) Je propose que vous continuiez votre exposé, je donnerai bien entendu la parole aux intervenants dès après ce premier exposé, puisqu'on y perd, on ne comprend pas assez bien les interruptions.

M. CHRISTIAN HENRI : (30.58) Un autre élément important en termes de protection, c'est que l'ensemble de nos canalisations sont mises sous protection cathodique pour éviter la corrosion. La protection cathodique est quelque chose de relativement simple : on fait passer un courant de très faible intensité permanent dans le sol que l'on mesure régulièrement, pour vérifier nos canalisations qui sont isolées par une gaine caoutchoutée, pour éviter qu'il y ait une fuite au niveau de cette gaine caoutchoutée qui puisse donner lieu à de la corrosion externe. Par ce biais, nous avons des canalisations qui ont plus de 30 à 40 ans d'âge qui sont dans un parfait état de conservation. Lorsqu'elles sont changées par exemple pour des raisons de déviation ou des modifications d'infrastructures, on a constaté que par le biais de la protection cathodique, l'état de conservation était très bon.

(Commentaires dans la salle)

Oui, peut-être, je ne connais pas dans le détail celle du Havre, mais on pourra y revenir si vous le souhaitez dans l'état de l'existant.

Un autre élément : comme je vous le disais, l'accidentologie en matière de transport de gaz, a montré que plus de 2/3 de l'origine des accidents était liée à des travaux de tiers à proximité de nos installations. Nous avons des actions très fortes en matière de prévention de nos installations, sachant que c'est vraiment pour nous le meilleur moyen d'éviter des dommages à notre réseau.

Cette prévention s'appuie sur une représentation régionale de GRT Gaz. En arrière-plan, vous avez le découpage du territoire français en régions d'exploitation, et notamment pour l'éventuelle canalisation qui raccorderait le terminal du Havre, nous avons une représentation de GRT Gaz au niveau du Havre, qui serait chargée d'exploiter le réseau à proximité du Havre.

UN INTERVENANT : (33.50) (...) et encore en Arabie Saoudite la semaine dernière.

M. CHRISTIAN HENRI : On pourra y revenir. Outre la sensibilisation des entreprises et des particuliers à la réglementation en matière de travaux, un rappel régulier de la réglementation en matière de déclaration de travaux et de déclaration de l'intention de commencement de travaux, GRT Gaz se déplace systématiquement et gratuitement lors des projets de travaux à proximité de ses installations.

Nous avons également des plans d'urgence qui feront partie bien sûr du dossier administratif. Ils sont régulièrement révisés, notamment à l'occasion des développements d'infrastructures nouvelles, et testés au minimum tous les trois ans.

L'ensemble des installations est bien sûr surveillé par un dispatching à la fois régional et national.

Les installations font l'objet d'une surveillance visuelle. L'ensemble du réseau de GRT Gaz fait l'objet d'un survol aérien ; tous les quinze jours, l'ensemble du réseau est surveillé par survol aérien, pour vérifier notamment qu'il n'y ait pas de chantier qui démarre sans déclaration. Cette surveillance aérienne est complétée, dans des zones dites « sensibles », c'est-à-dire les zones où il y a une forte densité de travaux, par une surveillance terrestre.

La protection cathodique, je l'ai rappelée.

Et enfin, on surveille également l'état interne de notre réseau par le passage de pistons instrumentés à l'intérieur des tubes.

M. ALAIN OHREL : (35.12) Pouvez-vous nous expliquer ce dont il s'agit parce que ce n'est pas évident. Qu'est-ce que c'est que les pistons instrumentés ?

M. CHRISTIAN HENRI : Un piston instrumenté est un grand tube bourré de capteurs que l'on rentre dans notre réseau, qui est poussé par la pression du gaz et qui mesure à tout instant l'épaisseur du tube et les éventuelles déformations du tube pour mesurer les défauts qui pourraient exister. Nous avons des exemples d'accrochages de nos canalisations. Vu leur épaisseur, lorsqu'une pelle mécanique tape un gazoduc de transport, elle arrive rarement à l'ouvrir. Souvent, cela accroche le tube, cela ne crée pas de fuite pour autant, et il nous est déjà arrivé que cet accident ne soit pas déclaré, que la fouille soit recouverte sans aucune déclaration. Ce type de passage de pistons instrumentés nous permet de détecter a posteriori des déformations qui pourraient avoir lieu lors de travaux ou de remblais.

Les exploitants qui sont dans la salle pourraient compléter.

M. ALAIN OHREL : Je crois qu'on l'a un peu mieux compris, merci.

M. CHRISTIAN HENRI : Je souhaitais pour terminer cette première partie, j'allais dire de généralités qui fixent le cadre du transport de gaz en France, parler de l'odorisation du gaz, parce que j'ai bien senti dans les réunions précédentes que c'était un point qui présente une sensibilité toute particulière, notamment pour les résidents sur la commune de Saint Jouin.

L'odorisation du gaz est une obligation réglementaire qui est faite à GRT Gaz. Tout transporteur de gaz en France a l'obligation d'odoriser le gaz de telle manière qu'il soit détectable par un nez moyen en cas de fuite chez le particulier. Cette obligation incombe au transporteur, donc à GRT Gaz. Pour ce faire, GRT Gaz odorise l'ensemble du gaz qui arrive à l'entrée de ses points frontières. L'ensemble des cinq points frontières existant actuellement sur le territoire français fait l'objet d'une odorisation par une station d'odorisation qui injecte du THT (tétra hydro thiophène) dont on a déjà parlé dans des réunions précédentes, à raison de 25 mg/m³, c'est-à-dire 25 litres par million de m³. La caractéristique de ce produit est d'émettre une forte odeur, une « odeur de gaz », à très faible concentration, parce que le gaz à l'état naturel ne sent pas. Il faut donc, pour répondre à cette obligation réglementaire et par mesure de sécurité, chez le particulier, odoriser ce gaz. On le fait donc par injection de tétra hydro thiophène, il y a d'autres méthodes d'odorisation, la politique de GRT Gaz, c'est d'utiliser ce produit-là qui est très odorant à très faible concentration.

Si je reviens au cas du terminal méthanier d'Antifer, pour odoriser les 9 milliards de mètres cubes que souhaite émettre Gaz de Normandie sur le réseau par an, cela nécessiterait 225 m³ de THT.

(Commentaires dans la salle)

Ces 225 m³ de THT nécessitent neuf camions citernes de 25 m³. Donc en gros, pour émettre la totalité du gaz que souhaite émettre Gaz de Normandie sur le réseau, il faudrait compter au grand maximum une rotation de neuf camions citernes de 25 m³.

M. ALAIN OHREL : Par an ?

M. CHRISTIAN HENRI : Par an. Pour répondre à votre question ce THT serait stocké dans des cuves enterrées à double enveloppe et en général, sur ce type d'installation et vu les volumes de gaz prévisibles à transiter, on installerait trois cuves de 25 m³ : une cuve qui est en service, une deuxième cuve de secours en cas de « pépin » sur la livraison et une troisième cuve qui est systématiquement remplie.

(Commentaires dans la salle)

C'est un produit qui est déclaré dangereux, oui, parce qu'il est inflammable. C'est pour cette raison... oui, c'est vrai, c'est un produit dangereux au même titre qu'est dangereux le super carburant. Il est soumis à une déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, justement du fait de son caractère inflammable, au même titre qu'une station service qui distribue du super carburant est également soumise aux installations classées pour la protection de l'environnement.

UN INTERVENANT : (41.19) (...) continuez à empiler des choses dangereuses (...)

M. CHRISTIAN HENRI : Non, c'est pour faire une analogie avec des installations que l'on côtoie au quotidien.

LE MEME INTERVENANT : (41.26) Et à quel endroit (...)

M. CHRISTIAN HENRI : Au jour d'aujourd'hui, la localisation précise de la station d'odorisation n'est pas encore définie (*brouhaha*) pour des raisons très simples. La localisation exacte de la station d'odorisation à Antifer n'a pas encore été définie à ce stade du projet, mais elle devrait être le plus près possible du point d'entrée, et il sera tenu compte de toutes les contraintes exprimées.

(Commentaires dans la salle)

Gaz de Normandie vous a dit, et c'est très juste, que l'odorisation est vraiment du ressort de GRT Gaz. Comme je vous le disais, notre politique c'est d'odoriser le gaz au point d'entrée, donc on odorisera le gaz au plus près de l'entrée du gaz sur le territoire français, mais en essayant de concilier un certain nombre de contraintes que sont la sécurité vis-à-vis du terminal méthanier pour éviter les effets domino, pour respecter les règlements d'urbanisme. Il y a la Loi Littoral, il y a des plans locaux d'urbanisme qu'il faut intégrer, et bien entendu, j'aurais dû commencer par là, en essayant de s'éloigner des sites urbanisés parce que c'est une installation industrielle qui, par définition, ne doit pas être au plein centre d'un village. Nous essaierons donc de concilier l'ensemble de ces points et de mettre cette installation au meilleur endroit pour respecter l'ensemble des contraintes et en essayant de concilier les contraintes des uns et des autres.

UN INTERVENANT : (43.02) Et pourquoi aujourd'hui vous n'avez pas l'emplacement ?

M. CHRISTIAN HENRI : (43.06) Nous sommes, comme je vous le disais, dans une phase de concertation. Pour le moment, nous avons surtout, on le verra d'ailleurs dans la deuxième partie, on va y venir, si vous me permettez la transition, nous sommes dans une phase de pré-consultation. Actuellement, nous avons essentiellement rencontré les maires des communes qui risqueraient d'être traversées. L'objectif est d'aboutir à un tracé le plus précis possible qui réponde aux contraintes (*Commentaires dans la salle*) mais l'autorisation sera... ce sera forcément connecté sur le tracé du gazoduc tel que nous sommes en train de l'étudier. Au jour d'aujourd'hui, on ne sait pas s'il sera complètement au bord de la falaise, s'il sera en bas de la falaise, s'il sera à 200 mètres du bord de la falaise, ce que je peux vous dire c'est qu'il sera à proximité du point d'entrée. On peut imaginer que ce soit à proximité de la falaise, mais il y a une Loi Littoral qu'il faudra respecter et nous verrons si cela est compatible ou pas. On pourrait imaginer de le mettre en bas de la falaise, à proximité des installations du terminal, c'est une éventualité qui n'est pas exclue à ce jour, mais dans ce cas-là, on étudiera les répercussions, les effets domino des scénarios de dangers qu'aura identifiés Gaz de Normandie vis-à-vis de cette installation et inversement et on pourra éventuellement imaginer d'installer cette station un peu plus loin, mais tout en respectant notre politique d'injection au plus près possible du point d'entrée.

M. ALAIN OHREL : (44.37) Monsieur Christian HENRI, avant que vous n'abordiez la seconde partie, je propose que les personnes qui désirent poser des questions sur cette première partie le fassent.

M. FRANÇOIS AUBERT, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL : (45.11) J'ai une petite question : est-ce qu'on peut le mettre par exemple à plusieurs kilomètres du point d'entrée, à Turretôt par exemple ? Est-ce qu'on peut imaginer que cela puisse être ailleurs ? (*applaudissements*)

M. CHRISTIAN HENRI : (45.32) A ce stade, on peut tout imaginer. La seule condition que je vous ai rappelée c'est que la politique de GRT Gaz était de chercher à odoriser le gaz le plus près possible du point d'entrée sur le réseau de transport.

M. ALAIN OHREL : (45.45) Attendez, si vous le permettez, à mon tour, je voudrais sur ce point poser une question: vous nous avez dit et je crois que tout le monde sera intéressé par l'éclaircissement que vous allez nous apporter, que cela devait être le plus près possible du point d'entrée. Est-ce que c'est le point d'entrée qui est la référence, ou est-ce que c'est la première distribution du gaz ? Parce que si c'est en amont de la distribution, cela pourrait être ailleurs.

M. CHRISTIAN HENRI : (46.13) Vous avez raison. Légalement, il faut que le gaz soit systématiquement odorisé aux endroits où il est consommé, c'est-à-dire chez le particulier.

M. ALAIN OHREL : Donc, cela n'est pas forcément au point d'entrée.

M. CHRISTIAN HENRI : La politique de l'installer le plus près possible du point d'entrée permet de prévenir l'avenir.

Dans la salle : A combien ?

M. CHRISTIAN HENRI : (46.47) Il n'y a pas de contrainte réglementaire. On a une certaine liberté. L'objectif, c'est d'essayer de trouver l'endroit qui puisse convenir au plus grand nombre, tout en respectant ces contraintes. Ce que je ne vous ai pas indiqué, c'est que la surface de ce type d'installation représente un bâtiment d'environ 100 m² au sol, pour contenir le laboratoire qui permet de piloter les pompes d'injection et comportera également le laboratoire de comptage du gaz. L'ensemble de ces installations, les cuves, etc., sont sur une surface d'environ 2 hectares, ce qui n'est pas non plus négligeable. Pourquoi est-ce une surface relativement importante ? C'est afin d'éviter, en cas d'accident, si jamais il devait y avoir un accident, et l'accident représentatif et majorant, c'est l'inflammation du THT, faire en sorte que l'effet de l'inflammation du THT si elle devait se produire reste confinée à l'intérieur des installations de GRT Gaz et qu'il n'y ait aucun danger pour l'extérieur et donc pour les riverains.

(Commentaires dans la salle)

Je vous dis que c'est quelque chose qui n'est pas exclu au jour d'aujourd'hui.

UN INTERVENANT : (48.11) Suite à ce que vous venez de dire, ce que je voudrais... vous savez les contraintes qu'il y a à Saint Jouin ? Est-ce que vous connaissez deux contraintes très importantes ?

M. CHRISTIAN HENRI : (48.22) Vous allez me les rappeler, parce qu'il y en a plusieurs des contraintes.

LE MEME INTERVENANT : (48.24) Une : il y a un gymnase que les enfants utilisent à moins de 500 mètres. La deuxième chose : vous avez une école primaire qui est à moins de 800 mètres. Alors si vous me dites que le produit est quand même dangereux, j'aimerais bien savoir comment vous allez faire pour installer une usine dangereuse en haut d'une falaise à 800 mètres maintenant, puisqu'on était à 900 mètres avec le bas, on doit être à 800 ou 750 mètres, c'est quand même important, les premières maisons se trouvant également à 450 mètres, même pas.

M. CHRISTIAN HENRI : (48.54) Je corrige quelque peu : ce n'est pas une usine, soyons d'accord, c'est une installation qui consiste à stocker un produit qui est le THT dont la dangerosité est l'inflammation. Le risque de cette installation-là, c'est que le THT s'enflamme et les effets de l'inflammation du THT seraient de toute façon limités à l'enceinte de notre station.

Il n'y a pas d'explosion de THT.

(Commentaires dans la salle) (49.29)

Il y a obligation d'odoriser tout le gaz qui...

Après, il y a des problèmes de dilution. Comme je vous le disais, il faut que le gaz puisse être détecté par un nez moyen, donc les études qui ont été faites ont abouti pour répondre à cette obligation-là à une quantité de 25 mg/m³, avec une certaine tolérance bien entendu dans cette proportion d'injection de THT.

M. PIERRE SOYER, HABITANT DE LA REGION : (50.12) Vous nous avez parlé de votre réseau, de la remise en état totale du terrain, peut-être avez-vous omis aussi de parler de purges le long de la route, le long du tracé, de petites clôtures, voire de grosses clôtures protégeant des installations pour du sur-pompage, voire des armoires à protection cathodique, voire tout un tas de matériels nécessaires à l'acheminement de ce gaz ?

M. Christian HENRI : (50.45) C'est un point qui devait être abordé dans la deuxième partie. Ce que je vous propose c'est de vous montrer très concrètement en quoi consisterait le raccordement du terminal méthanier d'Antifer, et ensuite cela nous permettra de répondre très concrètement à votre question sur ce que seraient les installations de surface qui accompagneraient ce gazoduc.

M. Pierre SOYER : (51.11) Je voulais donc attirer l'attention sur de nombreux petits terrains ou grands terrains où on ne permet plus l'accès normal puisque...

M. ALAIN OHREL : (51.17) Vous avez bien fait, on va en parler dans la seconde partie. Encore une question et on passe à la seconde partie.

M. HERVE LEPILEUR, MAIRE DE GONNEVILLE-LA-MALLET : (51.25) Avec quelques maires qui sont concernés par le gazoduc, vous nous avez parlé de servitudes de construction et de plantations, mais le problème qui demeure entier depuis le début, nous avons rencontré différentes personnes qui travaillent pour GRT, mais jamais nous n'arrivons à savoir quelles sont les distances légales pour mettre par exemple un établissement recevant du public. On nous dit qu'il n'y a pas de problème, que la servitude est de 10 mètres, vous ne l'avez pas dit mais je l'ai déjà entendu, mais si je dis que je veux faire un établissement qui reçoit du public, on me dit que cela a changé, que c'est 360 mètres, 500 mètres. Ce que nous aimerions savoir, en tant que maires concernés par les documents d'urbanisme et par les conséquences qui ne vont pas être anodines pour nos communes - j'ai une commune qui fait 720 hectares, vous comprenez bien que sur environ 1,7 km de tracé, si j'ai 300 ou 500 mètres, cela va faire 7 à 8 % de ma superficie communale qui va être « gelée » - ce que nous voulons ce sont des choses précises (*applaudissements*).

Dans nos communes, nous avons forcément des questions des agriculteurs qui se demandent quelle sera la durée de travaux, à quel moment cela se fera – je pense que c'est encore un peu trop tôt, ce qui leur sera demandé, à quelles servitudes ils seront soumis. Si on pouvait répondre aussi, parce que ces gens-là seront un peu ennuyés par les travaux.

La dernière chose, j'ai pu voir des photos satellite, parce que quoi que l'on dise le tracé est quand même bien, je ne dirais pas finalisé mais dessiné, et ce serait quand même une bonne chose que chaque maire puisse avoir ces photos satellite et se rende compte de ce qui se passe et de ce que ce sera. Il ne s'agit pas de savoir si on est pour ou si on est contre, ce que l'on veut savoir c'est où nous allons et comment nous y allons.

J'attends des réponses précises aux maires.

M. ALAIN OHREL : (54.12) Vous avez raison. Vous allez, à la faveur de la présentation de la seconde partie annoncée, s'il-vous-plaît, répondre précisément aux questions qui viennent d'être posées.

UNE INTERVENANTE : (54.38) J'aimerais poser une question technique au sujet du THT : est-ce vrai que ce gaz, à de très fortes concentrations, ne se sent plus ? En cas de fuite du stockage ou en cas de surdosage dans les canalisations, on ne le sent plus donc il peut exploser sans avoir donné l'alerte.

M. CHRISTIAN HENRI : (54.55) Vous parlez toujours du THT ? Il est clair que la consigne d'injection de THT est de l'ordre de 25 mg/m^3 . Il y a une certaine tolérance qui est entre 10 et 40 mg (de mémoire, mais j'ai un expert dans la salle qui pourrait vous répondre plus précisément). Ce qui est sûr, c'est qu'au-delà de cette injection maximale qui est de l'ordre de 40 mg/m^3 , le gaz sent très fortement, c'est-à-dire qu'on sent le gaz même s'il n'y a pas de fuite. Dans toute installation (*brouhaha et rires*). Je ne sais pas si j'ai dit une bêtise, mais je m'en excuse, en tout cas je vais recommencer. Le THT est un produit qui s'élimine lors de la combustion. En temps normal, s'il y a une fuite de gaz, quand le gaz sort d'une canalisation sans passer par la chaudière ou la gazinière, ce qui n'est pas normal, il faut donc le repérer et c'est le rôle du THT. Ce que l'on sait, c'est qu'au-delà d'une certaine teneur qui est de l'ordre de 40 mg/m^3 , le gaz ne peut pas être complètement détruit par la combustion, ce qui génère des odeurs de gaz, même après la combustion du gaz et cela occasionne des appels de gaz à SOS Gaz, à nos collègues de la distribution, mais c'est la seule conséquence. En deçà d'un certain seuil, c'est clair que si on n'injecte pas de THT dans le gaz, comme je vous le disais, le gaz ne sent pas, et on craint plus à GRT Gaz la sous-odorisation, plutôt que la sur-odorisation. La sur-odorisation générera des déplacements du Secours Gaz pour rien, et on préfère se déplacer pour rien, alors que la sous-odorisation risque de ne pas générer un déplacement de l'assistance et de SOS Gaz alors qu'il y a effectivement une fuite.

Ce sont vraiment des installations qui sont fiabilisées, doublées et surveillées d'une manière continue par nos collègues de l'exploitation, parce que c'est vraiment un point sensible qui relève de la responsabilité de GRT Gaz pour le transport et la livraison du gaz en France.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question ?

M. ALAIN OHREL : (57.46) Je propose que l'on réponde aux questions posées. Est-ce que c'est vous qui enchaînez ou est-ce Madame MASSON.

M. CHRISTIAN HENRI : Je vais laisser la parole à ma collègue.

M. ALAIN OHREL : Elle va donc répondre ou vous répondrez, mais arrangez-vous pour qu'il soit répondu aux questions posées.

MME FLORENCE MASSON, CHEF DE PROJET AU CENTRE D'INGENIERIE, GRT GAZ : (58.04) Pour ma part, je vais vous présenter le projet qui nous concerne tous, pour lequel nous sommes là le soir, que nous avons baptisé les « Artères Caux-Roumois », en raison des deux pays qu'il traverse : le Pays de Caux et le Pays de Roumois. Lorsque que Gaz de Normandie nous a fait part de son projet et des quantités de gaz qu'il souhaitait mettre sur notre réseau, nous avons fait des études de mouvements de gaz pour voir quelle était la structure de réseau que nous devons créer pour pouvoir assurer un tel transit.

Localement, vous voyez Antifer, et en gris est représentée la structure de réseau existante, en trait épais la structure principale, et en trait un peu plus faible les structures régionales qui desservent localement la région.

UN INTERVENANT : (58.57) Au début du Débat, on nous a dit qu'il n'y avait pas assez de structures et qu'il y en avait très peu d'existantes...

MME FLORENCE MASSON : C'est vrai, la structure est trop faible pour assurer les quantités de gaz apportées par le terminal. Il faut relier le terminal, il faut qu'il puisse amener son gaz sur le réseau de transport et que cette quantité de gaz qui sera amenée puisse être transitée d'une manière suffisante.

En faisant un zoom sur le réseau normand existant (*brouhaha*). Nous avons pris nos hypothèses d'études...

- Le point de départ : le terminal,
- le point d'interconnexion qui est le point principal d'interconnexion existant du réseau principal, donc avec des artères de diamètre important. Ce point a une particularité, c'est qu'il traverse déjà la Seine et les ouvrages qui sont en Seine sont suffisants pour transiter le débit que nous offre le terminal. C'est un point obligatoire puisque c'est le seul point d'interconnexion du réseau qui dessert plusieurs artères partant de là. Il a un côté négatif, c'est qu'il est dans une zone sensible au niveau écologique,
- le point d'arrivée à Saint-Pierre-du-Bosguérard. C'est le point qui nous permet de continuer le doublement de l'artère de Normandie Sud qui a déjà été doublé jusqu'à Saint-Illier, stockage en région parisienne.

Ces trois points nous permettent de définir une aire d'étude large de plusieurs kilomètres, sur laquelle a été menée une étude de sensibilité pour récolter toutes les données humaines, environnementales et industrielles et les classer par zones :

- nous avons des zones dites « très sensibles » pour recevoir une canalisation de gaz, qui sont les agglomérations, les sites industriels, les aérodromes, les réserves naturelles, les zones Natura 2000, les villages.

Je vous montre les résultats de ces études de sensibilité. Tous les points rouges représentent toutes les agglomérations, Saint Jouin en fait partie.

- les zones « sensibles »,
- les zones « relativement sensibles ».

Partant de là et en faisant une itération avec une étude d'impact qui a été menée dans une aire un peu plus réduite en superficie, l'étude de sensibilité nous a permis de réduire l'aire d'étude d'impact. Nous avons mené tout un relevé faune et flore qui est encore en cours.

UN INTERVENANT : (1.02.22) Les zones rouges sont bien ce que vous avez identifié comme zones sensibles ?

MME FLORENCE MASSON : Très sensibles, oui. Nous sommes déjà dans ces zones très sensibles, nous savons que c'est un point très particulier qui...

UN INTERVENANT : (...) Ne croyez-vous pas que toutes les zones ne sont pas sensibles à l'heure actuelle ?

MME FLORENCE MASSON : Si, bien sûr.

Dans cette aire, est défini un tracé devant optimiser les impacts humains, environnementaux, techniques et financiers. Le choix de ce tracé a été guidé par l'étude de sécurité qui est menée en parallèle et une itération continue entre les impacts et la sécurité est réalisée pour aboutir à une esquisse de tracé qui est, à l'heure actuelle, soumis en concertation, c'est-à-dire que pour l'instant, on a rencontré les mairies, mais après nous rencontrerons chaque propriétaire, chaque exploitant. Il y aura des réunions publiques sur le tracé, avant le dépôt du dossier administratif, pour prendre en compte toutes les remarques qui pourront être prises en compte.

C'est avant l'enquête publique, avant le dépôt administratif que nous voulons faire des concertations publiques. GRT Gaz a décidé, alors qu'on n'en a pas l'obligation, de rencontrer le public et toutes les personnes concernées, avant d'y être obligé réglementairement par l'enquête publique.

UN INTERVENANT : (1.03.56) Vous savez, 99 % des gens, des habitants sont contre le projet, et pourtant on a bien l'impression qu'il va se faire, aujourd'hui. Encore une fois, il va y avoir des réunions publiques, il va y avoir une enquête publique. Monsieur le Sous-Préfet pourra peut-être nous en parler des enquêtes publiques. Les gens s'expriment, personne ne nous écoute. Les gens disent que personne ne veut de Gaz de Normandie, personne ne veut de votre tracé, et pourtant vous verrez que dans un an ou dans deux ans, vous vous frotterez les mains en disant que bravo vous avez réussi une pseudo analyse de l'enquête publique. On en reparlera.

Applaudissements

MME FLORENCE MASSON : (1.04.34) Je me permets de ne pas être forcément d'accord avec votre analyse puisque nous faisons aussi des conventions amiables et en général on arrive à avoir 90% de signatures sur des conventions amiables.

LE MEME INTERVENANT : (1.04.48) Une fois qu'on a dit aux gens que de toute façon on passera dessus, effectivement, vous arrivez à les faire signer avec un peu d'argent.

UN INTERVENANT : Faites-nous taire, 5 jours de prison... A combien estimez-vous la vie humaine ?

MME FLORENCE MASSON : (1.05.00) Elle n'a pas de prix, je suis d'accord.

L'esquisse du tracé qui sera soumis à concertation, que nous avons présenté donc en mairies...

UN INTERVENANT : En mairie, le maire n'est pas représentatif de ce que pense...

MME FLORENCE MASSON : Et que nous présenterons à la population. Pour l'instant, nous recherchons effectivement tous les propriétaires et les exploitants. Je tiens à vous dire que notre tracé fait 70 kilomètres, nous ne sommes pas uniquement sur la commune de Saint Jouin, on va de Saint Jouin jusqu'à Saint-Pierre-du-Bosguérard, cela fait 70 kilomètres, nous allons rechercher tous les propriétaires, tous les exploitants pour leur expliquer et leur montrer notre projet.

Brouhaha

Nous avons rencontré toutes les communes concernées ou présumées concernées par ce projet, qui sont ici notées en bleu.

Les mairies nous ont accueillis comme...

Je vais continuer, puis je répondrai aux questions.

Les points clés du chantier.

Brouhaha

M. ALAIN OHREL : (1.06.44) Si vous voulez bien, on va faire comme tout à l'heure... Comprenez bien que vous ne pouvez pas savoir ce dont il s'agit si vous parlez à la place de l'orateur, vous poserez vos questions tout à l'heure.

Je donnerai la parole à la salle dans cinq minutes.

MME FLORENCE MASSON : (1.07.05) Les quelques points forts du déroulement d'un chantier :

Avant tout début de travaux, un état des lieux initial sera dressé avec tous les propriétaires et les exploitants. Il est hors de question de passer dans une propriété sans avoir eu l'autorisation du propriétaire

(dans la salle : « ce n'est pas vrai », brouhaha).

UN INTERVENANT : (1.07.46) C'est ce que vous faites (...)

MME FLORENCE MASSON : Effectivement, il existe une déclaration d'utilité publique...

Brouhaha, applaudissements

Croyez notre expérience. Dans 90 % des cas, les gens signent les conventions amiables.

UN INTERVENANT : (1.08.08) Ils n'ont pas le choix.

(...)

MME FLORENCE MASSON : La canalisation est posée en majorité dans des champs agricoles et donc l'état des lieux initial permet de calculer des montants d'indemnités, soit pour le propriétaire parce qu'effectivement, nous retenons les valeurs vénales du terrain, soit pour l'exploitant pour les pertes de cultures. C'est calculé avec le protocole national qui a été signé avec les professions agricoles, selon les barèmes définis par les Chambres d'Agriculture qui permettent de calculer les indemnités.

LE MEME INTERVENANT QUE PRECEDEMMENT : (1.08.57) C'est pour cela que je vous demandais si la vie humaine avait un prix.

MME FLORENCE MASSON : Je ne vois pas le... Effectivement, des travaux engendrent une perte de récolte pour l'exploitant et il est normal que nous payons cette perte de récolte.

(Commentaires dans la salle)

UN INTERVENANT : (1.09.28) (...) on sert de support, c'est pour l'EDF, c'est pour le gaz, c'est pour les routes. Il arrive des moments où beaucoup d'agriculteurs en ont « ras le bol ».

(...) ses terrains sont gelés des deux côtés sur une certaine surface (...)

MME FLORENCE MASSON : (1.09.48) Ils ne sont pas gelés, les cultures reprennent le...

LE MEME INTERVENANT : (...) mais à chaque fois, ce sont des terrains que l'on perd...

applaudissements

MME FLORENCE MASSON : Il y a des indemnités qui sont versées justement pour cette perte de valeur.

(Commentaires dans la salle)

UN INTERVENANT : (1.10.20) (...) je ne suis pas contre le projet. Si on veut avoir....

MME FLORENCE MASSON : (1.10.44) C'est ce que j'ai tenté d'expliquer au départ.

(Commentaires dans la salle)

LE MEME INTERVENANT : (1.10.59) (...) Ce sont des terrains aujourd'hui qui ne (...) au niveau des retraites et l'État ne remplit pas son rôle de compenser. Il y a un problème là-dessus et il faudra qu'un jour on se pose la question que l'État compense (...)

UN INTERVENANT : (1.11.21) Monsieur a raison, mais seulement il a oublié quelque chose : le jour où votre gazoduc va fuir, on va lui détruire son champ de betteraves, on va lui détruire son champ de blé. Cela vous n'en parlez pas. A quel prix ?

MME FLORENCE MASSON : (1.11.33) Nous faisons tout pour que notre gazoduc ne fuie pas. Il n'a aucune raison de fuir.

(Commentaires dans la salle)

M. ALAIN OHREL : (1.11.58) Madame MASSON, je vous rends la parole, vous la gardez pour nous exposer la fin et ensuite, vous aurez tous le droit des questions.

MME FLORENCE MASSON : (1.12.11) Pendant les travaux, il est réalisé une piste de travail qui nous permet d'amener le tube, de faire venir les engins de terrassement. Un tri des terres végétales est réalisé pour effectivement permettre aux cultures de reprendre au plus vite après les travaux.

Après les travaux, il est réalisé une reconstitution des terrains à l'identique : on refait les clôtures, les talus profilé.

Cela se conclut par un état des lieux final, une sorte de quitus entre l'exploitant, où nous mettons d'accord pour les indemnités.

La canalisation de transport de gaz sur le terrain : nous avons pris une photo sur un chantier, deux mois après la fin des travaux, on voit bien la piste de travail, et deux ans après, quand la culture a repris. Seules les bornes et les balises jaunes témoignent de la présence d'une canalisation.

Effectivement, cela correspond à ce que disait Monsieur HENRI, c'est la servitude, il n'y a aucun arbre dans la bande de servitude de 10 mètres *(Commentaires dans la salle)*, ce n'est pas tout à fait pareil. Et c'est pour cela que l'on fait des études d'impact, pour éviter de déboiser des terrains boisés, c'est pour cela que nous préférons passer dans des champs agricoles parce que nous n'empêchons pas les cultures au-dessus.

UN INTERVENANT : (1.13.45) Vous « foutrez » toujours les arbres en l'air, les arbres c'est important, on n'en a plus.

(...)

MME FLORENCE MASSON : (1.14.02) Nous essaierons de passer là où il n'y a pas d'arbres. Entre une agglomération (*Commentaires dans la salle*)... Seules les bornes et les balises jaunes témoignent de la présence de canalisation, et comme disait Monsieur, il existe aussi des pots dits de « sectionnement » qui sont des robinets dans la canalisation permettant de diminuer le volume entre deux robinets. Ce sont des robinets télécommandés qui permettent une meilleure surveillance et une meilleure sécurité de nos ouvrages. Ces pots de sectionnement sont dans des terrains clos, ce sont des ouvrages GRT Gaz. Réglementairement, nous sommes tenus de les mettre tous les 20 kilomètres. Sur un projet de 70 kilomètres, nous aurons 3 pots de sectionnement : un en Seine Maritime et deux dans le département de l'Eure, généralement à proximité des postes de sectionnement qui existent déjà sur les canalisations de Normandie Sud.

Pour vous préciser les choses à venir : le calendrier.

A l'heure actuelle, nous sommes en phase d'étude d'impact et en concertation puisque toutes les mairies concernées ont déjà été rencontrées.

En 2008, nous rencontrerons tous les propriétaires et exploitants, nous organiserons des réunions publiques.

Devrait intervenir également début 2008, la décision de Gaz de Normandie de poursuivre ses études. Si tel est le cas, nous déposerons notre dossier administratif.

Suite aux remarques qui auront été faites en réunions publiques durant la phase de concertation, le tracé esquissé sera amélioré et affiné. C'est ce tracé qui aura été vu en concertation qui sera déposé lors du dépôt de dossier administratif.

Ce dossier fera l'objet d'une instruction administrative qui durera en gros 18 mois. Il y aura une consultation administrative, et ensuite, en prenant en compte les remarques qui auront été faites dans la consultation administrative, une enquête publique où de nouveau nous convoquerons tous les gens concernés par le projet.

UN INTERVENANT : (1.16.51) Vous dites qu'avant l'enquête publique, il y aura une consultation du public. A quel moment ?

MME FLORENCE MASSON : On la prévoit dans le premier semestre 2008.

(Commentaires dans la salle)

Pas forcément, parce que clairement, nous sommes très liés au projet du terminal. On ne déposera pas notre dossier sans que le terminal... Ce n'est pas pour autant que nous allons arrêter nos études avant, il faut que nous soyons prêts lorsque Gaz de Normandie nous dira qu'il continue.

UN INTERVENANT : (1.17.38) Si vous n'avez pas encore compris, depuis le temps qu'on fait des réunions, depuis le temps qu'on dit : non (...)

(Commentaires dans la salle)

M. CHRISTIAN HENRI : (1.17.53) Non, ce n'est pas vrai, on n'en a pas rien à foutre.

MME FLORENCE MASSON : (1.17.54) Si j'ai une quantité de gaz à transporter, je mets un réseau qui nous permet de transporter cette quantité de gaz.

(Commentaires dans la salle)

M. ALAIN OHREL : (1.18.13) Monsieur, je ne sais pas qui vous êtes, présentez-vous, et si vous avez quelque chose à dire, vous demandez la parole.

On va vous donner le micro parce que tout ce que vous dites mérite d'être retenu et enregistré.

M. LEFEBVRE, COMMERÇANT A SAINT JOUIN-BRUNEVAL : (1.18.40) J'ai un commerce sur la place de Saint Jouin-Bruneval et j'habite aux Tilleuls. Non, non, Monsieur, vous levez le bras, mais ce n'est pas du tout à moi que je pense, mais à tout ce qui va se produire.

Je disais tout à l'heure que je ne comprends pas, les propos de Monsieur et Madame, je suis écœuré. Je suis écœuré de lire tout ce qui est écrit, parce que cela ne correspond pas du tout à ce que veut le peuple, à ce que veulent les gens, à ce que veut la région.

Ceci dit, je disais tout à l'heure : il y a eu le Grenelle de l'Environnement à Paris. Les Préfets, les Maires ont reçu des directives de ne plus utiliser de matières fossiles. Comme si le gaz n'est pas une matière fossile !

Monsieur parlait du Havre tout à l'heure. Vous avez le beau rôle au Havre. Je vais vous citer quelque chose, il y a eu un Grenelle de l'Environnement il y a à peu près deux mois, Monsieur le Maire du Havre, Monsieur RUFENACHT a dit qu'il voulait bien qu'on fasse le Grenelle de l'Environnement à une seule condition : qu'on ne parle pas des centrales à charbon et du port d'Antifer (*applaudissements*). Alors quand vous entendez des personnes qui sont au sommet de l'État dire cela, cela veut tout dire.

Ce n'est pas la peine de dépenser de l'argent à faire des « Grenelle », ce n'est pas la peine de dépenser de l'argent public pour faire des réunions, on sait très bien que cela ne servira à rien. A vous entendre, c'est cuit, c'est bâclé, on n'en parle plus.

Applaudissements

M. CHRISTIAN HENRI : (1.20.17) Sur le deuxième point, je me garderai de répondre.

M. ALAIN OHREL : Ce n'est pas une question, c'est une déclaration.

M. CHRISTIAN HENRI : Sur le deuxième point, je me garderai bien de répondre, je laisserai le soin à Monsieur RUFENACHT de ses propos.

Sur le premier point, je n'ai pas connaissance d'une directive issue du Grenelle de l'Environnement interdisant l'utilisation de l'énergie fossile et je pense que nous aurions été les premiers concernés parce que cela voudrait dire que Gaz de France et le Groupe Gaz de France devraient mettre la clef sous le paillason. Je n'ai pas cette information-là, ou alors j'ai mal compris votre remarque.

UN INTERVENANT : (1.20.59) J'aimerais revenir sur votre première diapositive, Monsieur HENRI.

M. CHRISTIAN HENRI : Je souhaiterais quand même répondre à Monsieur le Maire qui souhaitait des réponses précises. On ne l'a malheureusement pas complètement abordé lors de la présentation : concernant l'information sur la précision du tracé, c'est toujours un sujet sensible parce que comme on vous l'a expliqué, nous avons une démarche de concertation qui est le plus en amont possible et au fur et à mesure de cette démarche, on affine notre tracé. Nous avons aujourd'hui, fin novembre 2007 pour parler concrètement, une esquisse de tracé qui est celle que l'on vous a montrée sur notre transparent. C'est cette première esquisse de tracé qui a été présentée également aux maires, pour essayer de recenser les

projets d'urbanisation, de développement ou des projets autres sur leurs communes, afin d'en tenir compte dans cette esquisse.

La deuxième étape, c'est à partir de cette esquisse de tracé qui est le résultat de ces premières étapes de rencontre, essayer de rentrer dans le détail du parcellaire et identifier l'ensemble des propriétaires et exploitants concernés au niveau parcellaire, pour ensuite aller les rencontrer personnellement et voir avec eux les difficultés liées à un passage d'un gazoduc dans telle ou telle parcelle.

Nous procédons vraiment par étapes. Il est vrai qu'en fonction de la date à laquelle nous rencontrons le premier maire - je ne sais pas quel était le premier maire rencontré au début de la démarche - il est clair que l'esquisse de tracé était moins précise qu'elle ne l'est aujourd'hui et elle l'est moins aujourd'hui qu'elle ne le sera demain. L'objectif, comme nous avons tenté de vous le montrer, c'est d'aboutir à un tracé le plus précis possible, avant même de déposer le dossier administratif, pour essayer d'emporter l'adhésion du plus grand nombre et de montrer qu'on essaie en tous cas de répondre aux inquiétudes et aux contraintes qu'ont les uns et les autres. Monsieur parlait de passage par des zones boisées, d'autres sont très sensibles à des zones qu'ils projettent de rendre urbaines, ou à de futures zones industrielles. Nous essayons de compiler tous ces éléments, c'est un gros travail que nous avons commencé à la mi-2007 et que nous espérons avoir terminé mi-2008, c'est pour vous dire que c'est un travail de grande ampleur. Nous voulons faire du cas par cas et nous n'avons pas de grandes généralités.

Je vous ai présenté notre manière de faire, c'est la manière de faire de GRT Gaz qui est le résultat de 40 ans d'exploitation. Contrairement à ce que vous disiez, Monsieur, nous avons un retour d'expérience et des retours qui sont plutôt positifs, nous ne sommes pas parfaits, c'est vrai, nous menons des enquêtes de satisfaction des exploitants et des propriétaires que l'on a perturbés avec notre réseau – il est clair que notre réseau perturbe la vie courante d'une région, nous en sommes bien conscients – mais nous essayons d'intégrer le plus en amont possible et concilier le mieux possible les contraintes qui existent, tout en essayant de faire notre métier qui est le transport de gaz en France et de répondre au mieux aux besoins et au marché du gaz sur le territoire français.

A ce titre, je tiens à signaler que GRT Gaz est plutôt favorable à ce qu'il y ait de nouvelles sources d'approvisionnement en gaz sur le territoire français parce que, je le disais tout à l'heure, nous avons une obligation de service public. Il revient à GRT Gaz d'assurer la continuité de fourniture, même en cas d'hiver très froid, et croyez-moi, plus on aura de points d'entrée sur le réseau, plus facile sera notre tâche pour équilibrer et garantir cette fourniture en tous points. C'était sur le premier point.

Je veux répondre sur les distances...

(Commentaires dans la salle)

Je ne sais pas sur quelle commune vous êtes, si c'est la Seine Maritime ou l'Eure ?

M. HERVE LEPILEUR : (1.25.31) Gonnevill est la commune juste après Saint Jouin. Il se trouve que lorsque nous avons rencontré la personne, nous l'avons accueillie évidemment et nous l'avons écoutée, nous sommes à peu près civilisés, et nous avons constaté que le gazoduc passait exactement, d'après les photos satellite, à 30 mètres d'un sur-presseur d'eau qui dessert toute la population, y compris celle de Saint Jouin, La Poterie, etc. Je ne vais pas mettre d'eau dans le gaz, c'est un mauvais jeu de mots, mais quand même...

Ce que je vous demande, ce n'est pas de tourner en rond comme ça, nous ne sommes pas complètement abrutis, on a bien compris (*applaudissements*) la démarche que vous

souhaitiez, qu'on nous a déjà expliqué cinquante fois, mais c'est le but aussi des réunions parce que tout le monde n'a peut-être pas eu les interlocuteurs que j'ai eus. Ce que je vous demande, Monsieur, c'est simple, c'est : je vais faire une salle des fêtes, à combien pouvons-nous la mettre du gazoduc ?

J'ai prévenu la Générale des Eaux que j'avais rendez-vous avec les gens qui travaillent pour GRT et qu'un gazoduc passait à 30 mètres, et qui m'a dit qu'elle n'était pas au courant. Le représentant de la Générale des Eaux que j'ai fait venir m'a dit que la Générale des Eaux était très ennuyée parce que dès lors qu'elle fait un travail à 500 mètres d'un gazoduc, il y a obligation de demander – cela n'engage que ses propos, je n'ai pas vérifié – l'autorisation à Gaz de France. Ceci dit, cette autorisation est donnée la plupart du temps, mais c'est encore une démarche administrative supplémentaire.

Ce que je veux, ce sont des chiffres, Monsieur. Vous le savez, ce n'est pas le premier gazoduc que vous êtes en train de faire, vous savez bien quelles sont les servitudes auxquelles nous serons soumis, alors dites-le nous.

M. ALAIN OHREL : (1.27.36) Donnez les chiffres des servitudes, ce n'est pas un secret.

M. CHRISTIAN HENRI : La servitude, vous l'avez dit vous-même, qui empêche les constructions au droit de nos canalisations, c'est 10 mètres de large au droit de la canalisation. Ensuite, vous avez parlé d'un autre élément concernant l'urbanisation, mais cela touche plus la circulaire qui fait obligation au préfet de porter à la connaissance des mairies lors de l'élaboration de leur règlement d'urbanisation les risques technologiques qui existent sur leurs communes par la présence de réseaux. C'est autre chose, cela ne touche pas à la servitude qui est là pour préserver notre canalisation, c'est de la prévention. Le fait de porter à connaissance permet d'identifier les distances de sécurité auxquelles ils sont soumis. Tout dépend du scénario et du type de canalisation. Je prends l'exemple (*brouhaha*)...

Pour répondre à la question : plus on se rapproche...

UN INTERVENANT : (1.28.58) Vous travaillez pour Gaz de Normandie pour répondre comme ça ?

M. CHRISTIAN HENRI : Laissez-moi terminer. Monsieur me dit que la commune à proximité de Saint Jouin-Bruneval, je ne sais pas si c'est la commune qui touche Saint Jouin-Bruneval, mais je peux vous dire que le gazoduc qui sera à proximité du terminal sera un gazoduc dont l'épaisseur d'acier est surépais, donc c'est un acier qui dépasse allègrement les 12 mm de diamètre et ce type de gazoduc supporte les agressions de la plus grosse pelle existante sur le marché. Ce type de gazoduc évite les scénarios majorants donc les distances de sécurité (*brouhaha*)... sur ce cas précis, la largeur sera de 5 mètres. Voilà, pour répondre très clairement à la question.

J'ai essayé de vous expliquer pourquoi c'est 5 mètres, on aura l'occasion de venir vous expliquer pourquoi sur ce cas particulier la distance de sécurité qui sera portée à connaissance en terme de dangerosité, c'est 5 mètres, j'essaie de vous l'expliquer en termes techniques. Cette distance peut être différente à d'autres lieux du gazoduc, là je réponds très concrètement : vous vouliez une distance précise pour un cas précis, c'est 5 mètres. Le cas particulier de l'approche du terminal méthanier a été regardé de près, dans d'autres zones plus distantes du terminal, l'étude de sécurité n'est pas aussi avancée, on connaîtra les distances à ce moment-là. Mais pour répondre à votre question, clairement, ce sera 5 mètres.

M. ALAIN OHREL : (1.30.40) Monsieur LE MIGNOT demande la parole depuis un certain temps, puis nous passerons à l'exposé, cela répond à votre question, par Monsieur DUMONT et de Monsieur LEBAS des conditions d'insertion. Monsieur GALLO ?

M. VINCENT GALLO, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAl : (1.31.08) Si vous pouviez revenir à la première diapositive de votre présentation, Monsieur GRT Gaz. Votre double mission, c'est « sécurité et coût », par contre j'aurais bien aimé que vous rajoutiez « respect de l'environnement », peut-être même avant « coût ». Ensuite « raccordement au client » : à Saint Jouin-Bruneval qui est quand même la première commune et celle qui sera soumise au plus de nuisances, nous ne sommes pas raccordés au gaz.

Ma question c'était de savoir si le gaz qui arrive à Antifer pourra être acheminé jusqu'en Allemagne et jusqu'en Autriche ?

M. CHRISTIAN HENRI : (1.32.07) J'ai répondu. Oui.

M. ALAIN OHREL : Vous avez répondu quoi ?

M. CHRISTIAN HENRI : (1.32.09) Ma réponse est : oui.

Je vous rappelle uniquement que GRT Gaz n'est pas (...)

M. GUY LE MIGNOT, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION SAINT JOUIN-BRUNEVAl DEVELOPPEMENT DURABLE : (1.32.28): Je voudrais rebondir sur un mot qui a résonné depuis que vous parlez, Messieurs, Madame, de GRT Gaz, qui est le mot « concertation ». Je rappelle que nous sommes dans ce débat public depuis maintenant trois mois, que nous avons demandé et que nous avons eu l'accord de la Commission Particulière de Débat Public pour que ce dossier soit étudié sur ses aspects complets et aussi sur la question du gazoduc. Dans cette salle, a circulé un plan qui montre l'impact foncier qu'aura ce gazoduc, je rappelle qu'aujourd'hui, une nouvelle fois, nous venons à une séance de Débat Public où nous n'avons pas d'ordre du jour de réunion et où nous n'avons pas de documents associés. Je trouve que dans le cadre de la concertation, c'est un peu « limite ».

Vous, GRT Gaz, vous parlez de concertation, vous parlez des maires et des propriétaires. J'ai un grand respect pour les maires, j'ai un grand respect pour les propriétaires qui malheureusement auront peut-être sous leurs pieds ce gazoduc, cela étant, je pense que la concertation est un acte citoyen et que des associations comme les nôtres auraient mérité que de grandes entreprises comme Gaz de France et comme GRT Gaz consultent ceux qui sont concernés en premier. J'en veux pour preuve la concertation avec les maires, nous avons assisté au dernier conseil municipal de Saint Jouin-Bruneval la semaine dernière où le maire nous a dit qu'il n'avait aucune information. Par conséquent, j'en déduis que vous ne l'avez pas rencontré.

Par rapport à cette concertation puisque vous la limitez aux seuls maires et aux seuls propriétaires, je souhaiterais que vous ayez une petite pensée pour les familles qui ont perdu des êtres chers dans les derniers accidents de gazoducs, pour ne rappeler que celui qui a été le plus proche de nous, à la sortie du terminal méthanier de Zeebrugge qui est souvent pris en exemple par les promoteurs, POWEO et consorts. Il y a quand même eu 24 morts, c'était à proximité d'une autoroute. Je rappelle que votre projet propose de traverser deux fois l'A131, une fois l'A29, une fois l'A13 et une fois la Seine.

Applaudissements

M. ALAIN OHREL : (1.35.13) Monsieur DUMONT et Monsieur LEBAS vont prendre la parole, d'autres questions pourront être posées après, bien entendu.

Monsieur DUMONT que vous connaissez déjà va nous parler des règles d'urbanisme applicables en la matière, et Monsieur le Professeur LEBAS va nous parler du rôle de la Maison de l'Estuaire à cet égard.

M. BRUNO DUMONT, CHARGE DE MISSION A LA DIRECTION REGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT A ROUEN, CHARGE DE MISSION AU SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES REGIONALES DE LA PREFECTURE DE REGION : (1.36.00) Mesdames et Messieurs, bonsoir, je vais faire une présentation sur le cadre juridique de l'urbanisme applicable à ce type de projet. C'est une présentation qui va parcourir les différents documents d'urbanisme qui sont opposables sur ce territoire traversé par le projet de gazoduc, de la DTA aux documents d'urbanisme communaux.

Je rappelle l'ordonnancement juridique tel qu'il existe :

- d'une part à l'échelle interrégionale : la Directive Territoriale d'Aménagement,
- à l'échelle intercommunale : un certain nombre de SCOT, on y reviendra tout à l'heure, ou de schémas directeurs,
- et à l'échelle plus locale, l'échelle communale : soit des plans d'occupation des sols, soit des plans locaux d'urbanisme, voire des cartes communales, ou pas de documents d'urbanisme du tout.

La Directive Territoriale d'Aménagement :

C'est celle de l'estuaire de la Seine, approuvée par décret en juillet 2006, qui définit les orientations fondamentales de l'État et qui fixe un certain nombre d'objectifs, qui précise également les modalités d'application de la Loi Littoral. En termes d'objectifs, je l'avais déjà évoqué, il y en a trois qui fondent l'architecture de la DTA :

- le renforcement de l'ensemble portuaire normand, dans le respect du patrimoine écologique des estuaires,
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et des paysages, la prise en compte des risques,
- le renforcement de l'organisation urbaine sur ce territoire de la DTA.

Pour décliner ces objectifs, il y a quatre orientations et ce sont véritablement ces orientations qui ont une valeur prescriptive en termes d'urbanisme, qui s'imposent aux documents d'urbanisme de rang inférieur que sont les SCOT ou les POS ou les PLU. C'est donc là que l'on trouve matière à prescription. Il y a donc quatre types d'orientation :

- celles liées aux espaces stratégiques,
- celles liées aux espaces naturels et paysagers,
- celles liées à l'armature urbaine,
- celles liées au littoral.

Voilà la carte qui est celle de la Directive Territoriale d'Aménagement où j'ai resitué le projet de gazoduc, le fuseau où pourrait se situer ce projet de gazoduc. Par rapport aux orientations que je viens d'évoquer qui génèrent des prescriptions qui sont donc opposables, on voit que ce fuseau traverse une partie (fond jaune, rayures vertes) d'espaces naturels simples – je l'avais déjà évoqué le 11 octobre. Ces prescriptions ont pour but de préserver des éléments paysagers caractéristiques, et pour ce qui concerne le Pays de Caux, ce sont les clos-masures. C'est clair que le projet de gazoduc, s'il voit le jour, devra respecter la pérennité de ces clos-masures qui sont des éléments paysagers emblématiques du Pays de Caux. C'est pour la partie du gazoduc qui se situe sur le jaune rayé vert.

Après, on l'a déjà bien vu tout à l'heure à travers la carte de GRT Gaz, nous avons, vers le Sud, pas très loin de Tancarville, un secteur classé dans la DTA en « espace naturel majeur », donc un espace qui présente du point de vue de l'environnement une valeur écologique tout à fait importante, avec un classement et une préservation dans le cadre de la DTA, c'est là aussi que l'on retrouve la réserve naturelle. Pour autant, dans la DTA, cela n'attire pas stricto sensu la réalisation d'un projet de transport d'énergie, mais bien sûr cela impose des conditions assez importantes en termes d'étude d'impact. Ce sera au maître d'ouvrage, au porteur du projet de faire l'étude d'impact la plus précise possible et de choisir le tracé le moins impactant pour ces zones de protection forte.

C'était pour le cadre juridique imposé par la DTA.

Au second rang de l'ordonnancement juridique, nous avons :

Les Schémas de Cohérence Territoriale :

Ce sont des documents d'urbanisme, une fois de plus, qui définissent sur un projet, sur un territoire donné, un bassin de vie, des orientations et des règles d'urbanisme pour les 10/20 ans qui viennent quand ils sont approuvés. Ces documents s'imposent aux Plans d'Occupation des Sols et aux Plans Locaux d'Urbanisme.

Ce sont des documents d'initiative locale. Tout à l'heure, la DTA c'était l'État, maintenant ce sont les collectivités locales qui s'organisent en syndicats mixtes, en intercommunalité pour porter ce type de documents d'urbanisme.

Sur le secteur qui nous intéresse, le grand secteur du Pays de Caux, je l'avais évoqué, nous avons un schéma directeur de la Vallée du Commerce qui a été approuvé en 2002 et qui a une valeur opposable, qui n'a pas la forme juridique d'un SCOT mais qui est tout à fait opposable. Nous avons un projet de SCOT Le Havre-Pointe de Caux-Estuaire qui est plutôt en fin de procédure et qui se rapproche de l'approbation (*Commentaires dans la salle*)

M. ALAIN OHREL : (1.43.00) Monsieur DUMONT, je vous prie de continuer, mais si vous voulez, d'en venir rapidement à ce qui concerne le tracé.

M. BRUNO DUMONT : (1.43.08) Enfin, il y a un dernier projet de SCOT qui lui est engagé depuis le mois de juillet.

(Commentaires dans la salle)

L'élaboration d'un SCOT peut durer 4 ou 5 ans, ce sont des procédures extrêmement longues.

UN INTERVENANT : (1.43.34) *inaudible (...)* sans que le SCOT qui est quand même un plan pour les 20 prochaines années (...)

autre intervenant, inaudible (...) on nous donne les grandes lignes de ce qui va se passer pendant 20 ans. Si cela se trouve, le SCOT va dire qu'on n'a pas besoin de gaz en Normandie, et pourtant, ils n'en ont rien à faire. Quand cela les arrange, ils prennent les documents administratifs qui les arrangent, et quand ils n'ont pas besoin de quelque chose qui peut les déranger (...) les objectifs de la DTA, vous avez vu renforcer la politique énergétique de la Haute Normandie ? Vous l'avez vu quelque part ? Moi, je ne l'ai pas vu, et pourtant j'ai bien lu la DTA, j'ai bien lu le SCOT, jamais on ne parle de renforcer les énergies fossiles. Dans la DTA et dans le SCOT, on parle de l'énergie renouvelable, des éoliennes, mais jamais du gaz.

applaudissements

M. ALAIN OHREL : (1.44.34) Monsieur DUMONT, je vous demande de terminer avant que Monsieur LEBAS n'intervienne.

Voici la carte où figurent les projets de SCOT que j'ai évoqués.

Ensuite, au niveau local, suivant le territoire, nous aurons soit des Plans d'Occupation des Sols, soit des Plans Locaux d'Urbanisme, soit des cartes communales. On tombe effectivement sur des projets communaux portés par chaque commune, qui établissent un document avec une cartographie, un règlement opposable, qui permet de réglementer les constructions sur le territoire.

Cette carte illustre que sur le secteur concerné, par rapport à certains secteurs du département, nous avons une forte densité de documents d'urbanisme qui existent, qui sont approuvés, qui parfois sont en révision, etc.

Pour terminer sur la canalisation, sur le gazoduc, en tant que tel, il n'y aura pas d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme, on a vu que c'était une autorisation au titre du Ministère de l'Industrie. Pour autant, cette canalisation devra respecter les différents documents d'urbanisme, de la DTA jusqu'au POS. Il y a donc toute une analyse à faire à l'initiative du porteur de projet, toute une analyse à faire avec les Directions Départementales de l'Équipement sous l'autorité des Préfets, toute une analyse du projet au regard de ces différents documents qui peuvent éventuellement être adaptés. Ils peuvent l'être de deux façons différentes : soit par le biais d'une révision à l'initiative de la Commune, soit à travers une mise en compatibilité des documents d'urbanisme si le projet fait l'objet d'une DUP.

M. ALAIN OHREL : (1.46.53) Merci, Monsieur DUMONT. Monsieur LEBAS, dites-nous ce qu'il en est du point de vue de la responsabilité qui est la vôtre concernant la zone naturelle de l'estuaire. Monsieur Jean-Paul LECOQ...

M. JEAN-PAUL LECOQ, DEPUTE DE LA 6EME CIRCONSCRIPTION DE SEINE MARITIME : (1.47.20) : Je ne reviens pas sur ce que j'avais dit à Octeville concernant la nécessité, ou la non-nécessité selon mon avis, de faire un port méthanier ici, compte tenu des besoins de notre pays qui sont censés, cela été dit, être à la baisse dans les années futures puisque nous sommes censés les uns et les autres faire des économies sur les énergies fossiles. Nous n'avons donc pas besoin d'augmenter la capacité d'accueil pour notre pays.

Ceci dit, vous parlez de DTA et de SCOT, à ma connaissance, et ici nous sommes un certain nombre d'élus à avoir participé au SCOT du Havre-Pays de Caux, ce SCOT est censé nous apporter les projets d'urbanisme sur les vingt prochaines années, c'est-à-dire que nous avons imaginé ce qu'allaient être, les besoins du territoire pour les vingt prochaines années. Dans le SCOT, nous avons interpellé tous les acteurs, parmi lesquels le Port Autonome du Havre, pour que les uns et les autres disent quels étaient leurs projets pour les vingt

prochaines années. A aucun moment dans le SCOT il n'a été dit, ni par le Port Autonome du Havre, ni par qui que ce soit d'autre, qu'il était nécessaire de faire un port méthanier à Antifer et qu'il était nécessaire de faire un gazoduc qui traversait le territoire. A aucun moment dans le SCOT, alors qu'il est prévu pour cela.

Le SCOT représente des mois et des années de travail de réflexion, et les Maires qui sont là savent le temps qu'on y a passé, pour préparer l'avenir. On prépare l'avenir sans ce projet-là et on veut nous l'imposer, moi je partage tout ce que disent les gens.

Applaudissements

M. ALAIN OHREL : (1.48.59) Monsieur FERY de la Commission souhaite intervenir.

M. BERNARD FERY, MEMBRE DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : (1.49.03)
Je voudrais faire simplement une observation dans ce domaine. Je pense qu'effectivement, Monsieur le Député a exprimé quelque chose qui se produit assez fréquemment dans un certain nombre de documents d'urbanisme, qu'il s'agisse de POS, on a tous j'imagine collectivement l'expérience d'un événement qui impacte territorialement, et qui n'était pas forcément prévu au moment de la programmation (*protestations*).

C'est simplement une remarque que je fais parce qu'on ne peut pas attendre non plus les grands projets pour commencer un PLU ou un SCOT, donc c'est quand même une remarque de logique que je fais, même si votre observation est effective.

(Commentaires dans la salle)

M. ALAIN OHREL : (1.50.08) Merci, Monsieur FERY, je crois qu'incontestablement, c'est toute la différence qu'il y a entre ce qui est prévu et ce qui n'est pas interdit (*protestations*). Je rappelle que dans les POS, il est arrivé que dans des documents d'urbanisme ou dans des SCOT comme vient de le dire Monsieur FERY, fussent réalisées des choses qui n'étaient pas expressément prévues.

(Commentaires dans la salle)

UN INTERVENANT : (1.50.45) : (...) c'est de dire « ne nous mettez pas de contraintes, j'ai envie de pouvoir jouer », voilà ce qu'a dit le Port, la réponse de Monsieur le Président du Port sur le SCOT. C'était le projet majeur, il nous cache tout depuis le début, on vous le dit. Ce n'est pas à vous qu'on s'en prend, c'est au Port Autonome. Depuis le début, il est en train de nous manigancer son truc, sans aucune concertation ou pseudo concertation avec les habitants (*applaudissements*).

M. ALAIN OHREL : (1.51.11) Il y a une demande de parole que je donne.

UNE INTERVENANTE : (1.51.13) : Vous avez tous des micros, nous n'en avons pas. C'est très symbolique du simulacre de démocratie (*bravo, applaudissements*).

M. ALAIN OHREL : Mais Madame, à chaque fois que quelqu'un demande un micro, on le lui apporte. L'avez-vous demandé ?

LA MEME INTERVENANTE : Je l'ai réclamé.

M. ALAIN OHREL : (1.51.34) Et bien on va vous le donner, Madame, ce Monsieur qui parle n'en avait pas il y a une minute.

M. DENIS MERVILLE, CONSEILLER GENERAL DU CANTON DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC : (1.51.41) Monsieur le Président, d'abord je me félicite que ce débat ait lieu. J'ai été parlementaire, j'ai voté pour qu'il y ait des Débats Publics et qu'ils soient élargis. Je vous remercie d'être venus à Saint-Romain parce qu'effectivement, nous sommes concernés par le projet d'Antifer. Je dois dire que lorsqu'il y a eu le Débat sur Port 2000, c'était le premier en France, il a fallu que je me batte pour avoir une réunion à Saint-Romain parce qu'on nous disait qu'on n'était pas concernés, or sur Port 2000, que les conteneurs partent par la route, par la voie ferrée ou par la Seine, ils passent sur notre territoire. On l'avait obtenu.

Ceci étant, j'interviendrai tout à l'heure, mais là, je ne peux que dire, que confirmer ce qui vient d'être dit tout de suite par Jean-Paul LECOQ (*applaudissements*). Nous avons travaillé pendant des mois et des années sur le SCOT Le Havre-Pointe de Caux-Estuaire, jamais on ne nous a parlé d'Antifer, on ne nous a parlé de gazoduc. Jamais, on ne nous a parlé non plus de ce que l'on veut faire à La Remuée ou aux Trois-Pierres, sur le territoire du Canton de Saint-Romain (*applaudissements*).

On nous a dit l'autre jour qu'un SCOT n'avait pas vocation à entrer dans les détails, à la Sous-Préfecture du Havre. Mais 50 à 80 hectares sur notre canton, sans qu'on en parle, alors qu'effectivement, le Port a été associé, comme il a été associé à ce projet. Nous étions plusieurs de la Communauté de Communes à Saint-Romain à participer au SCOT, jamais on ne nous en a parlé. Il vient de passer à l'enquête publique qui s'est terminée au mois de septembre, donc l'enquête publique a eu lieu, sans que ces projets-là y figurent. Cela me paraît tout de même anormal, et je pense, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, que les Maires sont responsables, nous essayons de travailler dans l'intérêt général. Là, on ne nous en pas parlé, je voulais le dire tout de suite parce qu'on ne peut pas... J'en parlais en aparté avec Monsieur DUPÉ qui préside la Communauté de Communes, qui a suivi tous les travaux du SCOT, il y a plusieurs collègues du Canton de Saint-Romain ici : on ne nous en pas parlé, comme on ne nous a pas parlé de La Remuée et des Trois Pierres, et 50 à 80 hectares sur un territoire où les espaces ruraux, agricoles, ne font que diminuer, j'y reviendrai tout à l'heure, cela ne me paraît pas très normal.

(*applaudissements*)

M. ALAIN OHREL : (1.54.19) Merci, Monsieur le Conseiller Général. Je demande qu'on apporte un micro à la dame qui se plaignait tout à l'heure de ne pas en avoir.

UNE INTERVENANTE : (1.54.36) : Je vous remercie de me donner la parole, mais c'était assez révélateur tout à l'heure que certains d'entre nous s'égosillent alors que vous-mêmes aviez tous de quoi parler confortablement.

Avant de vous quitter, je voudrais vous dire combien je suis absolument atterrée par les discours formulés notamment par la dame du milieu : vous nous présentez de beaux schémas, de belles cartes, de beaux plans, vous essayez de nous vendre un projet ficelé, sans aucun risque pour rien ni personne, dans le meilleur des mondes possible. Vous avez employé, Monsieur HENRI, je crois, directeur du projet, à plus d'un titre le mot « nous allons essayer de tenir compte ». Mais vous rendez-vous compte du mépris, je pèse mon mot, du mépris bon chic, bon teint, que vous renvoyez à la salle ici quand les gens, les citoyens, ont un souci réel de vie pour eux-mêmes, pour leurs enfants et leurs petits enfants. Je ne sais pas si vous-mêmes avez des enfants, en tous les cas je pense que votre maison n'est certainement pas sur le tracé (*applaudissements*). Je pèse mon mot en m'adressant à vous deux, je pèse le mot de « mépris », c'est ce que je ressens à l'égard de vos discours. « Nous allons essayer de tenir compte de », quand je parlais de « simulacre de démocratie », on en est bien là. Aucun compte ne sera tenu des remarques formulées, aucun, il s'agira de passage en force. Vous le savez.

Applaudissements

M. ALAIN OHREL : (1.56.18) Alors là, je crois avoir compris qu'il ne s'agissait pas d'une question (*huées*) au sens pas d'une interrogation, j'entends.

MME FLORENCE MASSON : (1.56.28) Madame, si je peux me permettre, si c'est vraiment l'impression de mépris qui est passée, j'en suis vraiment désolée et notre message, à ce moment-là, n'a pas été compris. Nous n'avons peut-être pas utilisé les bons termes, c'est dommage et nous nous en excusons, mais ce n'est pas du tout cela. Ce n'est pas du tout cela que nous voulons transmettre. Au contraire, notre souci ce soir c'était de vous prouver et d'essayer de vous prouver, nous n'y sommes pas arrivés, que la concertation pour nous était importante, utile et efficace, et que nous prenons en compte les remarques. C'est ça que nous voulions... (*Commentaires dans la salle*) ce n'est pas vrai. Je suis vraiment désolée si c'est ce sentiment que je vous ai fait passer, mais ce n'est pas du tout cela notre intention. C'est tout ce que je voulais vous dire.

M. ALAIN OHREL : (1.57.24) Merci Madame (*applaudissements*). Monsieur LEBAS... (*dans la salle* : « on n'en veut pas, on n'en veut pas »).

On a entendu. Monsieur LEBAS.

M. BERNARD FERY : (1.58.00) Je voudrais puisqu'on nous fait l'observation, si la Commission prend note, mais le Président vous a dit souvent que la Commission est là pour organiser le débat et être à l'écoute, donc nous écoutons.

M. PATRICK JEANNE, MAIRE DE FECAMP, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME : (1.58.26) Je m'occupe du SCOT du Pays des Hautes-Falaises avec d'autres collègues. Vous disiez que dans l'antériorité, on n'était pas au courant, effectivement, c'est la réalité puisque mes collègues Monsieur LECOQ et Monsieur MERVILLE ont dit que dans le SCOT du Havre ils n'ont pas du tout été concertés. C'est du passé, mais le SCOT du Pays des Hautes-Falaises a démarré le 20 juillet, ne nous dites pas que vous n'étiez pas au courant, que Gaz de France n'était pas au courant et que Gaz de Normandie ou le Port Autonome n'étaient pas au courant au 20 juillet. Je peux vous assurer que nous n'avons été consultés sur rien, qu'il n'y a eu aucune concertation avec les élus. Encore une fois, je constate : mépris pour la population, mépris pour les élus.

Applaudissements.

M. ALAIN OHREL : (1.59.31) Tout ce qui est dit ici, Monsieur le Maire, est parfaitement acté, je vous l'assure.

M. JACQUES LEBAS, PRESIDENT DE LA MAISON DE L'ESTUAIRE : (1.59.42) Je vais essayer d'apporter une petite contribution. Je ne suis pas maître d'ouvrage, je ne suis pas maître d'œuvre, je suis simplement gestionnaire de la réserve naturelle.

Je ne vais pas donner ma position sur le projet, je ne suis pas là pour cela et ce n'est pas ce qui m'a été demandé. Je vais répondre à la question qui m'a été posée sur ce que sont les conditions de travaux sur une réserve naturelle et sur un espace Natura 2000. Je n'ai pas d'autre mandat pour parler ici.

Je rappelle simplement que la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine a été créée en 1997 et qu'elle a eu une extension en 2004 sur le Marais de Cressenval, mais en zone marine. Comme pour toute réserve naturelle, elle a un plan de gestion de cinq ans, de 2001 à 2005, et le nouveau plan de gestion est en cours de rédaction.

Vous voyez le contour de cette réserve sur une carte. Voici des photos qui montrent les limites qui donnent Natura 2000, qui donnent la Directive Oiseaux et qui donnent le secteur, d'après ce que l'on a pu comprendre, concerné par la traversée du gazoduc. Une autre photo montre un petit peu plus ce qu'il en est, avec trois points rouges qui représentent trois zones où il y a des postes de détente de gaz existant sur le territoire de la réserve naturelle.

Le cadre juridique Natura 2000 nécessite une évaluation des incidences. Tous les projets qui sont susceptibles d'affecter les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire doivent faire l'objet d'une évaluation de leur incidence. Le contenu de l'évaluation est détaillé dans les différents codes de l'environnement et par des circulaires, l'évaluation porte sur les habitats naturels et les espaces d'intérêt communautaire - nous connaissons toutes ces données en tant que gestionnaires de la réserve - et elle est proportionnée à la nature et à l'importance des projets qui doivent traverser l'ensemble. Elle doit être jointe au dossier habituel de demande d'autorisation - on en a parlé tout à l'heure et ce n'est pas mon rôle d'y revenir. L'étude d'impact, le document d'incidence et la Loi sur l'Eau tiennent lieu de dossier d'évaluation des incidences s'ils satisfont aux prescriptions du régime d'évaluation des incidences. C'est le texte réglementaire Natura 2000.

A cela viennent se superposer les réglementations sur la Réserve Naturelle, ce sont les articles du décret. On commence par « *il est interdit* », il y a un « *mais* », on le verra tout à l'heure, il y a toujours un « *mais* » quelque part. Il est interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux, espèces non-domestiques ainsi qu'à leurs œufs couvés, portées ou nids, ou de les emporter hors de la réserve, troubler ou déranger les animaux.

Selon l'article 7, « il est interdit, sous réserve des dispositions des articles 8 et 11, de porter atteinte soit aux végétaux non cultivés, sauf à des fins d'entretien, ou de les emporter hors de la réserve, sauf autorisation de prélèvement à des fins scientifiques ». Ces autorisations sont nécessairement délivrées par le Préfet, après avis du Comité Consultatif qui est constitué d'environ 80 personnes.

L'article 12 : « Il est interdit d'introduire ou d'abandonner des substances qui pourraient être de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore ou la faune, dégrader les sites ou le paysage, polluer l'air, les eaux, les milieux aquatiques ». On n'a pas le droit d'abandonner ou de déposer en-dehors des lieux prévus à cet effet, quels que soient les déchets que l'on a, « de troubler la tranquillité des lieux en utilisant tout instrument sonore – c'est très vaste, instrument sonore – sous réserve de l'exercice de la chasse, de l'agriculture, de l'exploitation des roseaux et de la mise en œuvre des travaux et des activités mentionnés à l'article 13. »

C'est là qu'intervient le « *mais* » de tout à l'heure : « Les travaux publics ou privés modifiant l'état sont interdits, sous réserve de l'application de l'article du Code Rural, et ils peuvent notamment être autorisés par le Ministre chargé de la Protection de la Nature (...) et la mise en tranchée ou la pose de canalisations industrielles, dans la mesure où les travaux effectués ne contreviennent pas aux objectifs de gestion de la réserve ». C'est l'élément important.

La circulation ou le stationnement des personnes sont réglementées par le Préfet et par le Préfet Maritime s'il y a lieu, toujours après avis du Comité Consultatif qui est saisi en temps voulu par l'État pour parler de ces sujets.

La circulation des véhicules à moteur est interdite, sauf ceux autorisés pour les travaux de construction, d'entretien ou d'exploitation des installations industrielles dont on a parlé tout à l'heure.

Tout cela concerne la partie réglementaire. Je voudrais également parler des principes généraux d'intervention sur une réserve naturelle :

- avant les travaux, il est nécessaire de préciser le tracé et l'emprise du projet, de manière à bien réaliser l'étude d'incidence telle qu'on l'a définie tout à l'heure, notamment en termes d'habitats, d'espèces et de circulation hydraulique. Vous savez que la circulation hydraulique sur le secteur est un élément important ;
- le personnel intervenant sur le chantier doit être informé de la réglementation de la réserve naturelle ;
- il doit y avoir des relevés topographiques très fins (pas une idée générale) ;
- les chemins d'accès de la zone de travaux doivent être balisés ;
- le gestionnaire de la réserve doit être informé de la date de démarrage et du phasage des travaux ;
- l'ensemble des acteurs qui sont sur le territoire de la réserve doivent être informés ;
- des clôtures doivent être déposées ; pendant les travaux, il s'agit bien entendu de respecter la réglementation de la réserve ;
- la période d'intervention ne peut se faire qu'entre septembre et mars, pour éviter tout dérangement pour les habitats et les espèces ;
- on ne doit pas tasser le sol aux alentours ;
- on doit limiter au maximum l'emprise spatiale des travaux ;
- le dépôt de matériaux exogènes est interdit (c'est-à-dire qu'il n'y aura pas un dépôt de matériaux destinés au remblai etc.) ;
- le respect de la topographie fine du terrain : évidemment on ne fait pas l'entretien du matériel sur le site ;
- le chantier ne doit avoir aucune incidence sur la gestion du site, notamment en matière de gestion hydraulique ;
- l'éclairage est interdit ;
- l'impact du bruit inhérent aux travaux doit être limité ;
- le temps d'intervention doit être minimisé.

Après les travaux, on parle souvent de remise en état, il ne s'agit pas de venir ressemer du gazon là où il y avait des plantes naturelles, elles doivent revenir, ou bien on les a déplacées pendant un moment et on les remet sur place. Il y a une visite de terrain contradictoire, il y a un relevé topographique pour vérifier que l'on retrouve bien la topographie d'origine et la repose des clôtures. L'entretien paysager ultérieur du tracé retombe dans le cadre de la réserve naturelle et des différents cahiers des charges qui existent. Nécessairement, il y a un suivi scientifique sur l'impact des travaux.

Voilà ce que je voulais dire en tant que gestionnaire de la réserve naturelle sur toutes les précautions qu'il y a à prendre, mais la décision, vous l'avez vu, ne dépend pas du gestionnaire.

M. ALAIN OHREL : (2.09.27) Merci, Monsieur LEBAS, de votre information très intéressante et très utile. Faisons le point, il est 20H25 et Gaz de Normandie doit intervenir, autant que Madame LEROY et Monsieur CANTAIS qui a demandé également à intervenir. Les représentants des Chambres d'Agriculture sont là et souhaitent intervenir ? Ils ne souhaitent pas intervenir.

M. WILLIAM PAESEN, ASSOCIATION MOUVEMENT ACTIF POUR UNE VIE DURABLE : (2.10.33) Je vous remercie beaucoup, Monsieur LEBAS, de votre intervention. J'aimerais que vous répondiez à deux questions, et s'il-vous-plaît que vous y répondiez dans l'ordre.

Vous avez parlé d'un point essentiel dans votre exposé : les objectifs de la Réserve pour que justement il y ait des canalisations qui passent. Quels sont ces objectifs de la Réserve ? Quels sont les objectifs juridiques de la Réserve Naturelle ? C'est la première question.

La deuxième question : est-ce que justement la pose des canalisations industrielles entre dans ces objectifs d'une réserve naturelle ?

M. JACQUES LEBAS : (2.11.17) Les « objectifs juridiques », je ne vois pas bien ce que vous entendez... Les objectifs de la réserve, c'est la préservation des habitats, des espèces, du milieu qui est concerné par le tracé de la réserve. Ce sont nos objectifs essentiels.

M. WILLIAM PAESEN : (2.11.40) Et donc, est-ce que la pose d'un gazoduc entre autres, mais cela peut être une autre canalisation, entre dans cet objectif-là ?

M. JACQUES LEBAS : Je ne pense pas qu'un gazoduc soit considéré comme une espèce naturelle protégée (*applaudissements*).

M. WILLIAM PAESEN : Un gazoduc, effectivement n'entre pas dans l'objectif d'une réserve naturelle, donc je peux en conclure qu'un gazoduc ne doit pas traverser une réserve naturelle ?

M. JACQUES LEBAS : (2.12.12) On ne peut pas conclure cela...

M. WILLIAM PAESEN : Vous l'avez dit dans votre exposé. C'est juste une question que je me pose, Monsieur LEBAS.

M. JACQUES LEBAS : Je vous réponds qu'on ne peut pas faire un raccourci aussi rapide. Je vous dis simplement, j'ai répondu sur les objectifs : c'est la préservation du milieu, la préservation des espèces, des habitats, du milieu naturel, et peuvent être notamment autorisées par le Ministère chargé de la Protection de la Nature la mise en tranchée ou la pose de canalisations industrielles. C'est tout.

M. WILLIAM PAESEN : (2.13.00) Non, c'était dans un article, « si cela rentre bien dans le cadre des objectifs d'une réserve naturelle », de votre réserve naturelle.

M. JACQUES LEBAS : Je vais vous dire, il y a beaucoup de travaux dans la réserve naturelle qui ne sont pas faits uniquement par les entreprises, mais également par les usagers habituels parce qu'ils en ont besoin, et donc on autorise ces travaux parce que c'est nécessaire pour les usagers sur ce territoire, ce n'est pas toujours utile pour la préservation du milieu.

M. WILLIAM PAESEN : (2.13.47) Merci, Monsieur LEBAS, mais je veux dire qu'encore une fois, et on entend cela depuis trois mois, des imprécisions, je n'irai pas jusqu'au mépris, mais effectivement le débat public manque vraiment cruellement de données précises.

M. JACQUES LEBAS : La décision d'autoriser ou non des travaux sur la réserve naturelle n'appartient pas au gestionnaire.

M. ALAIN OHREL : (2.14.20) Nous avons, je vous le rappelle, l'intervention de Madame LEROY, de Monsieur CANTAIS, et avant cela du maître d'ouvrage à qui je donne la parole. Qui intervient pour le compte du maître d'ouvrage ?

UN INTERVENANT : (2.15.05) Nous avons des questions à poser, vous nous avez dit qu'on pourrait les poser, Monsieur le Président. Alors, on va les poser.

M. ALBAN FIRMIN, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DE LA VALLEUSE DE BRUNIVAL : (2.15.08) Au niveau de Saint Jouin, Gaz de Normandie nous a dit que l'usine de réodorisation se trouvera en haut des falaises. Le Maire de Saint Jouin a autorisé des travaux dans la vailleuse classée sans respecter la procédure en vigueur, de la craie et du terrain ont été amenés d'Étretat en haut des falaises. Je voudrais comprendre comment il se fait que Gaz de Normandie nous dit que l'usine sera là-haut et que vous êtes incapables de nous répondre, comme Gaz de Normandie est incapable de répondre à la majeure partie des questions qu'on lui pose depuis le début. C'est la première chose.

Deuxième question...

M. YVES BRAMOULLÉ, DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE : (2.15.50) Monsieur FIRMIN, quand nous aurons la parole nous répondrons aux questions que vous posez...

M. ALBAN FIRMIN : Je voudrais savoir si les lignes...

M. YVES BRAMOULLÉ : Cela fait trois réunions que nous ne parlons pas, je n'accepte pas que vous disiez que nous refusons de répondre aux questions.

M. ALBAN FIRMIN : (2.16.08) Deuxième question: je voudrais savoir si les lignes de haute tension qui partent de Saint Jouin seront impactées par le projet de Gaz de Normandie.

Troisième point : je voudrais revenir, puisque j'ai un Sous-Préfet, j'ai plein de Maires et j'ai plein de représentants de l'État, des Députés, des Sénateurs qui sont là, sur la notion d'enquête publique. Depuis le début, vous allez vous apercevoir que quasiment tous les gens sont contre ce projet, les petites gens, les gens du public sont contre ce projet. Pour une fois, je vous le dis franchement, les enquêtes publiques, j'en ai « ras le bol » puisqu'en fait elles ne sont pas un outil démocratique et que la plupart des gens, et vous verrez quand vous irez consulter les livres de l'enquête publique, vous vous apercevrez que des centaines de personnes se sont opposées à ce projet-là, et pourtant, le Préfet passera peut-être en force.

Dernière chose, parce que j'ai entendu des propos très sensés la semaine dernière à Étretat. Il y a quelqu'un qui a dit – et là encore une fois, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Préfet s'il est là, les Maires, les représentants des communes – qu'en Haute et Basse Normandie, on est « au taquet » : on a des usines nucléaires, on a le problème de La Remuée, on a le port pétrolier, on a en projet le port méthanier, on a en projet les centrales à charbon. Une fois pour toutes, Messieurs les représentants de l'État, faites remonter cette information parce qu'elle est essentielle : la Normandie en a marre d'être sacrifiée. La Normandie en a marre de voir sa santé sacrifiée, on a le taux de mortalité le plus élevé de France (*applaudissements*). Pour une fois, faites preuve de réactivité : on demande que des Grenelle de l'Environnement soient organisés au niveau de la Haute et Basse Normandie, pour que l'on fasse l'état de notre situation. Est-ce qu'il faut qu'on en arrive, comme les Corses ou les Bretons, à des actions véhémentes pour se faire entendre ? Le Préfet et le

Sous-Préfet ont un rôle énorme à jouer. On en a marre d'être exploités, on en a marre. Le Port Autonome se comporte comme un goujat, se comporte comme une entreprise qui fait ce qu'elle veut sur notre territoire.

Il faut, à un moment donné, stopper les choses, poser le problème de manière globale et répondre aux questions avant d'engager des procédés.

M. ALAIN OHREL : (2.18.43) Monsieur Alban FIRMIN, vous l'avez tous entendu comme moi, souhaite que Gaz de Normandie réponde à des questions, ce qu'il dit ne pas avoir eu l'occasion de faire, je lui donne donc la parole comme prévu.

UN INTERVENANT : (2.18.58) Moi je voudrais la réponse sur la position...

M. CHRISTIAN HENRI : (2.19.08) Vous comprendrez bien, pour ce qui est de la position de l'État...

M. ALAIN OHREL : Non, pas cette position-là, la position de l'appareil à odoriser.

M. CHRISTIAN HENRI : (2.19.16) D'une part, je reprends, ce n'est pas une *usine* d'odorisation, c'est important de le préciser, c'est un stockage de produits odorisants que l'on injecte... Non, Monsieur, on aura sûrement l'occasion lors de nos rencontres de vous montrer ce qu'est physiquement une station d'odorisation parce qu'il y en a d'autres sur l'ensemble des points d'entrée du territoire. Pour moi, une station d'odorisation, c'est grosso modo l'équivalent d'une station service. C'est ce qu'il faut se représenter en termes d'impact et de fonctionnement.

Pour répondre à votre question sur la localisation : je vous dis ni plus ni moins que l'odorisation est du ressort de GRT Gaz, donc cette station d'odorisation sera à l'extérieur de l'enceinte de l'usine du terminal d'Antifer, c'est une contrainte. C'est le premier point. Il faut qu'elle soit proche de cette usine parce que notre politique c'est d'injecter du THT au plus près des points d'entrée, et nous devons être compatibles avec l'ensemble des contraintes environnementales, c'est-à-dire la Loi Littoral, et par rapport aux distances de sécurité qui sont générées par ces stockages de THT. Elle sera placée à l'endroit approprié capable de concilier l'ensemble de ces contraintes. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire quelle est la localisation définitive qui sera retenue.

Différentes solutions possibles seront discutées lorsque nous viendrons rencontrer l'ensemble des parties intéressées. Effectivement, il y a des solutions en bas de la falaise mais elles ne présentent pas tous les avantages parce qu'il y a des problèmes de place et d'effets domino par rapport à l'installation industrielle. En haut de la falaise, il y a un problème d'insertion dans l'environnement, ce n'est peut-être pas très judicieux de la mettre vraiment au bord de la falaise. Si on l'éloigne de la falaise, on se rapproche des zones d'habitation. Nous essaierons de concilier tout cela.

Il y a également des documents d'urbanisme dont nous tiendrons compte. Aujourd'hui, nous connaissons tous le faisceau de contraintes, mais je ne peux pas aujourd'hui vous assurer qu'elle sera à tel ou tel endroit. Nous savons également qu'il nous faut 2 hectares pour installer notre station.

M. ALAIN OHREL : (2.21.51) Maintenant, conformément à demande et à l'attente qu'a exprimée Monsieur Alban FIRMIN, je demande à Gaz de Normandie d'apporter les réponses aux questions qui sont restées sans réponse.

M. LUC POYER, PRESIDENT DE GAZ DE NORMANDIE : (2.22.09) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, juste avant de répondre à vos questions (*Commentaires dans la*

salle) sensible aux propos de Monsieur FIRMIN dans une réunion précédente, je voudrais présenter mes excuses à Monsieur GALLO ici présent ainsi qu'à toutes les personnes que les propos de Gaz de Normandie auraient pu blesser. Je formule le vœu que nos débats soient plus apaisés, en particulier en adoptant la règle simple de ne pas s'interrompre réciproquement.

M. HOUDU : (2.22.45) Et votre article dans la presse, Monsieur POYER, la semaine dernière ?

M. Luc POYER : C'était un vœu, excusez-moi ! Par ailleurs, je voudrais rendre hommage aux propos de Madame MASSON et de Monsieur HENRI qui ont des convictions tout à fait respectables, les vôtres le sont, les nôtres le sont, essayons de dialoguer.

Essayons d'éviter... on fait notre travail... (*Commentaires dans la salle*) Oui, j'ai lu les articles, Monsieur HOUDU, mais si vous pouviez... nous vous écoutons, je ne vous ai jamais coupé, Monsieur HOUDU, c'est difficile de répondre quand on est coupé. Une question importante a été soulevée par Monsieur FIRMIN et on va y répondre.

M. YVES BRAMOULLÉ, DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE : (2.23.43) Je voulais aussi m'associer à ce que disait à l'instant Luc POYER concernant les critiques qui ont été adressées à Madame MASSON tout à l'heure. Je trouve que c'est vraiment exagéré, il y a là des gens qui font leur travail. J'en parle parce que cela me touche, j'ai fait ce travail-là pendant 20 ans. Avant d'être dans le GNL, j'étais effectivement dans le sud-ouest, pas chez Gaz de France, mais chez TIGF où j'ai posé des gazoducs pendant 20 ans. J'ai passé beaucoup de temps à discuter avec les Maires, avec les Chambres d'Agriculture, avec les représentants de la profession agricole, avec les propriétaires, au Pays Basque, dans le Gers, dans les champs de maïs, dans les vignes de l'Aude, et ce travail-là, ces gens-là le font honnêtement, correctement et vous n'avez pas le droit de les attaquer comme vous le faites. Je pense que les gens qui font cela sont mal informés. Je pense que les gens qui parlent comme cela sont mal informés...

(*Commentaires dans la salle*)

(2.25.15) Je précise qu'il y a 40.000 kilomètres de gazoducs haute pression à travers la France, donc ce n'est pas la première fois que GRT Gaz fait cela.

Nous allons reprendre... Y a-t-il des gens dans cette salle qui n'étaient pas aux présentations précédentes ? (*Commentaires dans la salle*). Nous allons inclure dans cette présentation les réponses à de nombreuses questions.

Les personnes de Saint Jouin qui sont assidues dans toutes les réunions l'ont déjà entendu, mais je pense que beaucoup de gens sont venus des autres communes et doivent être intéressés plus par la traversée du gazoduc, pour eux cela peut être nouveau, et il nous paraît important de donner des informations. Nous n'avons pratiquement pas parlé pendant trois réunions, on ne peut donc pas nous accuser de monopoliser la parole. Il y a un certain nombre d'informations qui sont diffusées soit dans les réunions, soit par d'autres moyens, et qui sont inexactes, et il n'est pas normal que le public ne soit pas informé de cela.

Nous allons donc à nouveau, calmement, présenter les choses de base, certaines informations de base, ce n'est pas du tout complet, mais cela permet éventuellement de rectifier certaines inexacitudes qui ont pu être diffusées.

(*Commentaires dans la salle*)

Effectivement, cela peut vous apparaître une redite pour ceux qui l'ont déjà vu. On a parlé du gaz naturel précédemment dans les gazoducs, et quelqu'un a parlé du Grenelle de l'Environnement, et dans les objectifs du Grenelle – si vous vous en « foutez », je ne comprends pas très bien – il y a notamment la réduction des émissions à effet de serre et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

(Commentaires dans la salle) (2.27.31)

M. HOUDU : (2.28.02) (...) Je demande qu'il y ait un Grenelle au niveau régional pour que l'on sache quelles sont les limites à ne pas dépasser dans notre région. Quelles sont les limites ?

M. YVES BRAMOULLÉ : (2.28.18) Vous avez soulevé ce point la dernière fois, Monsieur, je m'en souviens très bien et c'est une question tout à fait pertinente.

(Commentaires dans la salle)

Le Grenelle de l'Environnement, au niveau national... Vous le connaissez par cœur ? Mais il y a une chose qui n'est pas très connue manifestement, c'est la différence entre plusieurs hydrocarbures, et le gaz naturel - c'est répété dans beaucoup de documents nationaux et européens - est l'hydrocarbure de la transition. La révolution verte passera par l'or bleu. Le gaz naturel émet beaucoup moins de CO², en particulier pour la production d'électricité, que le charbon ou le fuel. Un des objectifs en France, c'est de substituer ces hydrocarbures, en France, dans notre équilibre énergétique, on a encore près de 40 % de consommation d'énergie primaire en pétrole et en charbon. Il s'agit de substituer ces consommations que ce soit dans le chauffage ou dans l'électricité, par du gaz naturel qui produit moins d'effet de serre. C'est bien conforme aux objectifs du Grenelle de l'Environnement.

S'agissant du niveau régional, il y a un plan climat-énergie...

M. HOUDU : (2.29.41) (...) que l'on pourrait à partir de 2015 stabiliser, voire diminuer justement ces consommations de gaz (...) Monsieur DA COSTA doit le savoir, il doit le dire (...) l'Agence Internationale de l'Énergie...

M. YVES BRAMOULLÉ : (2.29.59) S'agissant de l'Agence Internationale de l'Énergie, Monsieur HOUDU, nous espérons en avoir une présentation spécifique dans une prochaine séance. Elle va tout à fait dans le sens de la substitution des hydrocarbures lourds et du charbon par le gaz naturel.

Monsieur HOUDU inaudible

Ce n'est pas Gaz de Normandie, c'est POWEO et il s'agit donc d'un projet différent.

M. FRANCIS DA COSTA, PRESIDENT DU MEDEF DE HAUTE NORMANDIE : (2.30.30) Monsieur le Président, est-ce qu'il me serait possible de dire quelque chose, puisque Monsieur a eu la gentillesse de parler de moi. Francis DA COSTA, j'ai la chance d'être le Président du Mouvement des Entreprises de France de Haute Normandie, et j'ai également la chance d'être conseiller économique et social au CESA de Haute Normandie, et donc de travailler avec le Conseil Régional. Il y a simplement une chose où je voulais m'inscrire en faux par rapport à Monsieur qui a des propos particulièrement sensés, juste à cet endroit-là, quand il critiquait la Région par rapport à sa position vis-à-vis de l'énergie. Je l'invite juste à une chose : lire le rapport produit par le Conseil Économique et Social sur la position énergétique de la Haute Normandie où le Conseil Régional, représentatif jusqu'à preuve du contraire de la démocratie et de la population au sein de cette région, veut que la Normandie conforte sa position en termes de producteur d'énergie. C'est tout ce que je voulais dire.

Brouhaha

M. ALAIN OHREL : (2.31.11) Monsieur POYER, reprenez l'évocation...

M. HOUDU (...)

M. Luc POYER : (2.31.54) Non, ils ne sont pas faux, Monsieur HOUDU. L'Agence Internationale de l'Énergie, nous viendrons avec une présentation, je peux vous en envoyer une autre, qui conforte bien ce que je vous ai dit sur le rôle fondamental du gaz naturel et du GNL, la diversification des approvisionnements par le GNL. Plus de 60 % des réserves de gaz ne sont accessibles aujourd'hui que par le GNL.

Il a aussi été fait état plus tôt du problème des documents d'urbanisme. Bien sûr, je n'ai pas participé à leur élaboration, je voudrais juste apporter un éclairage qui n'est pas une réponse complète, mais pour expliquer peut-être pourquoi certains documents ne les intègrent pas. Certes, il y avait dès la conception initiale du port d'Antifer, en 1973, l'idée d'un terminal méthanier, il y avait même avant, en 1965, un port méthanier au Havre, mais c'est vrai qu'ensuite, on ne trouve peut-être pas cette mention dans les documents d'urbanisme. C'est un peu le lien avec ce que dit Monsieur HOUDU, c'est-à-dire la perspective internationale, une accélération des choses à la fois sous l'angle de la prise de conscience de l'environnement et de l'effet climatique, et du danger de voir l'effet de serre provoquer une augmentation de température qui soit insupportable pour les générations futures. On en connaît les conséquences, on a vu le film d'AL GORE et le livre de Monsieur HULOT, il y a beaucoup de choses en la matière, mais il y a toujours un problème de sécurité énergétique de l'Europe : les Européens ne veulent pas dépendre uniquement du gaz russe qui constitue plus de 30 % des réserves mondiales.

(Commentaires dans la salle)

Non, ce n'est pas faux, Monsieur.

Il y a quatorze pays producteurs qui détiennent d'autres réserves, en particulier au Moyen Orient, les deux autres grands producteurs sont l'Iran et le Qatar, le Nigéria et l'Angola pour avoir accès à des réserves qui sinon seraient brûlées parce qu'elles sont associées au pétrole, ces réserves ne sont accessibles que par le GNL, et encore une fois, tous les documents – ce ne sont pas les documents d'urbanisme – de planification, notamment vous vous souvenez, celui qui a été présenté par la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières, mettent bien l'accent sur la nécessité de développer ces infrastructures gazières, d'avoir un sixième point d'entrée.

(Commentaires dans la salle)

Elle est due à plusieurs choses, non Madame, elle n'est pas due uniquement à cela, elle est due effectivement à ce phénomène, vous avez raison, Madame. Elle est aussi due à deux phénomènes qui ne vous ont pas échappé qui sont qu'à l'hiver 2005-2006, il y a eu une grave crise entre l'Ukraine et la Russie, et l'hiver suivant, la même chose s'est produite avec la Biélorussie. Les Européens, et notamment les Français, ont pris conscience qu'avoir des stockages, c'est bien, mais d'avoir d'autres points d'entrée en France, c'est aussi pas mal, et qu'il faut en développer. Donc, la sécurité énergétique, c'est un point important, et je signale juste pour finir là-dessus, que le gaz qui rentrerait si le projet était fait avec Gaz de Normandie, viendrait renforcer la sécurité d'approvisionnement de la Normandie. Mais oui.

Brouhaha

Mais, c'est un fait. Les molécules de gaz qui aujourd'hui font tout le trajet Russie-Pologne-Allemagne-France, viendraient directement, et tout le flux qui se déplace, plus le flux est long, plus le risque d'interruption est grand, viendrait directement, il y aurait une alternative qui serait Gaz de Normandie.

Si vous me permettez de continuer par la définition d'un terminal GNL pour les gens qui n'assistaient peut-être pas aux réunions précédentes, je le dis très vite... mais après, on nous reproche de ne pas définir ce dont on parle.

Un terminal GNL présente des analogies importantes... Mais non, vous m'interrompez, vous aurez une question après. Moi, je n'ai pas eu la parole depuis plus de 5 heures, Monsieur...

(Commentaires dans la salle) (2.36.14)

Non, mes propos ne tombent pas à l'eau. Dans le dossier que nous avons remis, nous avons pris des estimations qui sont celles de l'Agence Internationale de l'Énergie et qui montrent que l'Europe a besoin de 200 milliards de mètres cubes de gaz de plus d'ici à 2015 (*huées*) et elle estime que la moitié de ces besoins sera satisfaite par des importations de gaz naturel liquéfié, et que l'autre sera effectivement satisfaite par un gazoduc. Il s'agit donc de diversifier les approvisionnements et bien sûr pas uniquement qu'ils soient par gaz naturel liquéfié.

(Commentaires dans la salle)

C'est vrai que cela peut paraître complètement paradoxal après le Grenelle de l'Environnement et au moment où on parle de réduction des gaz à effet de serre de dire que les importations de gaz vont augmenter. Mais il faut quand même essayer de comprendre. Reprenons, essayons d'aller au fond des choses...

C'est une question tellement importante que dans toutes les réunions thématiques où on est sensé parler d'autre chose, on revient à cette question-là qui d'ailleurs est justifiée puisque c'est la question fondamentale : l'opportunité du projet, à quoi il sert, est-ce qu'il faut en faire un ? Donc, revenons-y.

Conclusion : aujourd'hui, sans rentrer dans les détails, il est clair qu'en France qui a d'ailleurs pas mal de retard dans les énergies renouvelables, on a décidé, c'est un des résultats du Grenelle, d'accélérer. Les énergies renouvelables vont se développer (...) mais pourquoi pas à Antifer ? On y verrait que des avantages. D'autant plus, je le rappelle, que parmi les actionnaires de gaz de Normandie, il y a en a trois qui sont des électriciens qui aujourd'hui font tous des énergies renouvelables. Donc effectivement, c'est un « business », pour faire plaisir à Monsieur FIRMIN, qu'ils font déjà et qu'ils sont prêts à développer bien entendu et ils ne sont pas les seuls, beaucoup d'entreprises aujourd'hui cherchent à développer du renouvelable. L'éolien est en avance sur le solaire et d'autres choses, cela se développe.

Donc :

- 20 % de production d'électricité renouvelable à l'horizon 2015,
- réduction des consommations.

Cela se fera et ce n'est pas parce que les actionnaires de Gaz de Normandie sont des vendeurs d'énergie que l'on conteste ce fait. Il est absolument évident qu'il y aura des réductions d'énergie et d'ailleurs, les vendeurs d'énergie sont tenus de favoriser à travers les

certificats blancs les réductions de consommation d'énergie par le consommateur final, donc cela sera fait.

Ensuite, au-delà de ces deux actions qui vont sans doute être accélérées par rapport à ce qui a été fait jusqu'à présent, quelle est la situation aujourd'hui en France, pour ne parler que de la France ? Les ressources énergétiques sont assurées à 53 % à partir des combustibles fossiles : charbon, pétrole, gaz naturel. Il faudra un certain temps, à moins que l'on n'accepte tous ce soir de laisser la voiture et de rentrer à pied (*huées*), il faut être réaliste, il faudra un certain temps, c'est-à-dire un certain nombre de décennies avant que les énergies renouvelables puissent, et ça sera le cas un jour, peut-être en 2050, peut-être en 2040, peut-être en 2100, personne ne sait trop, remplacer entièrement les combustibles fossiles.

Que fait-on dans l'intervalle ? Soit, on réduit drastiquement notre consommation et on retourne en arrière, je pense que peu de gens y sont prêts, ou alors, on continue pendant le temps nécessaire à consommer des combustibles fossiles, en diminution. Comme par ailleurs, il y a une urgence à réduire les émissions de CO², on dit, on répète et on soutient que le remplacement du fuel et du charbon par le gaz naturel, c'est la méthode la plus efficace et la plus rapide pour réduire les émissions de CO². Ce n'est pas la seule, en complément (*protestations dans la salle*) des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Nous sommes convaincus, en tout cas les actionnaires de Gaz de Normandie sont convaincus et nous ne sommes pas les seuls puisqu'il y a effectivement de nombreux projets de terminaux méthaniers en Europe et que les autorités tant nationales qu'européennes favorisent ces projets, ce n'est pas pour le plaisir de dépenser de l'argent dans des installations qui ne serviraient à rien, c'est parce que nous sommes convaincus qu'effectivement la consommation de gaz dans les 30 ou 40 ans qui viennent, au-delà on ne dit pas, sera essentielle pour l'alimentation en énergie de nos pays. Plus on importera de gaz, moins on brûlera de charbon et de fuel, ce à quoi les Havrais par exemple ne devraient pas être insensibles. Cela a été dit dans une région qui est assez polluée, imaginez-vous que si l'on remplaçait un certain nombre de grandes installations de combustion en Basse Seine, qui tournent aujourd'hui au charbon ou au fuel par du gaz naturel, on réduirait toutes les émissions de dioxyde de soufre, je dis bien toutes, et on diviserait par 2 ou 3 les émissions de CO².

(Commentaires dans la salle)

Je peux répondre sur la centrale à charbon, parce que cela revient plusieurs fois ?

Il y a deux choses à mentionner. La première, vous l'avez notée, ce que ce n'est pas Gaz de Normandie mais POWEO qui a ce projet. POWEO est actionnaire à 34 % de Gaz de Normandie, donc cela ne concerne pas E. ON Ruhrgas, Verbund et la CIM, c'est le préalable.

Ensuite, sur la centrale elle-même puisque c'est un sujet de préoccupation important : il est clair que POWEO n'engagera ce projet que si la mise en œuvre des technologies de capture, de transport et de stockage de CO² sont possibles. On vous dit que c'est possible en 2020, ceux qui vous disent cela, ce sont les producteurs actuels qui ne font pas les efforts de recherche que nous estimons nécessaires pour faire avancer la technologie. S'il faut attendre 2020 avant de faire quelque chose sur le CO² qu'on émet dans l'atmosphère, comme l'a dit Yves BRAMOULLÉ, on ne va pas réduire de 53 % à 0 dans les quinze prochaines années notre consommation d'hydrocarbures. Il y a quand même un problème, je voudrais que l'on m'explique ce que l'on va faire du CO².

POWEO de ce point de vue-là estime qu'il faut faire un effort de recherche considérable, mutualiser les efforts. A la différence d'autres problèmes comme par exemple la pile à combustible ou l'hydrogène, il n'y a pas de rupture technologique majeure. Il faut juste que

les pétroliers, les électriciens, le BRGM, l'Institut Français du Pétrole, nous avons en France des capacités remarquables de recherche et d'innovation en la matière, se mettent tous autour d'une table et le fassent, sinon ce sont les Américains, les Allemands ou les Anglais qui le feront à notre place et nous achèterons cher les technologies, de même que nous achetons très cher nos éoliennes au Danemark, en Allemagne ou en Espagne. Voilà la condition...

Brouhaha

M. ALAIN OHREL : (2.44.17) Monsieur POYER et Monsieur BRAMOULLÉ, nous vous donnons encore cinq minutes, avant d'entendre les interventions de Madame LEROY et de Monsieur CANTAIS.

M. YVES BRAMOULLÉ : (2.44.38) Simplement quelques précisions, parce qu'on entend ou on voit écrites un certain nombre de choses : les réservoirs de GNL sont des réservoirs entièrement entourés d'une enceinte en béton et sont donc très sûrs, ils ne sont pas sous pression, c'est une réalité technologique, donc ils ne peuvent pas exploser. Cela paraît évident pour un certain nombre de gens (*Commentaires dans la salle*), les réservoirs ne peuvent pas exploser.

Ensuite... Monsieur FIRMIN, nous n'allons pas reprendre la totalité de la réunion que nous avons faite à Octeville où il a été clairement expliqué que les risques d'explosion, puis que vous parlez de cela, consécutifs à des fuites (*brouhaha*) (...) donc il n'y a pas de risque d'explosion sur ce terminal. Ce terminal n'est pas une bombe, comme on l'entend dire, c'est faux, c'est tout simplement scientifiquement faux.

C'est effectivement une visualisation théorique du terminal dans une des localisations qu'il pourrait avoir. Je fais simplement...

Vous devriez vous taire parce que je pense que ce n'est pas très confortable pour les gens d'écouter...

Brouhaha

Dans le petit rond rouge, il y a la torche qui a fait couler énormément d'encre et de salive. Je précise, je rappelle que la représentation de la torche qui figure sur les documents que l'on peut trouver sur le site internet « Nogaz 76 » ou sur les prospectus qui sont distribués est une représentation inexacte. Nous l'avons déjà signalé la dernière fois. A l'époque où cela a été fait, je l'ai dit à Monsieur LE MIGNOT, l'Association n'avait pas les éléments qui lui permettaient de représenter objectivement le terminal, aujourd'hui vous les avez, et je pense que vous devriez corriger. La représentation qui est donnée de la torche est donc plus proche de la réalité ici et je voudrais rappeler que la torche du terminal est quelque chose qui est très différent de celle de la raffinerie, les gens dans la région sont habitués à voir des torches de raffinerie, la torche d'un terminal méthanier est quelque chose de très différent. D'abord parce qu'elle est éteinte, la plupart du temps. En fonctionnement normal, cette torche est éteinte. Il est utile de le préciser, on croise des gens parfois très loin du terminal, qui habitent à plusieurs kilomètres, et qui s'inquiètent du fait que cette torche pourrait leur apporter des nuisances. Cette torche n'apportera de nuisances à personne.

M. ALAIN OHREL : (2.47.55) Je croyais que vous étiez demandeurs de ce que le maître d'ouvrage qui n'est pas intervenu depuis trois séances puisse répondre à des questions.

(Commentaires dans la salle)

UN INTERVENANT : (2.48.18) (...) ce n'est pas possible. Ne dites-pas que la falaise, c'est protecteur. Les experts qui sont venus pendant le débat nous ont dit qu'on ne savait pas...

M. YVES BRAMOULLÉ : (2.48.27) C'est faux. Il me semble me souvenir que Monsieur BOURILLET n'a pas dit cela. Soyons précis, je répons simplement à quelques questions, pas à toutes les questions, nous n'avons pas le temps.

Ce sont des questions que j'ai relevées dans la contribution toute récente mise sur le site internet de la CPDP par l'Association que préside Monsieur FIRMIN, donc je n'invente pas les questions. Il est dit, c'est formulé sous la forme interrogative : « Le terminal d'Antifer serait-il le premier au monde à être situé au pied d'une falaise ? » Non, on vous l'a dit, on vous le montre, d'autres terminaux sont situés au pied d'une falaise. C'est simplement factuel. C'est le terminal de Bilbao en Espagne, situé au pied d'une falaise et à côté d'un dépôt pétrolier. Je suis allé sur place et je peux vous dire que c'est une vraie falaise, qui est plus haute que celle d'Antifer.

Brouhaha

M. ALAIN OHREL : (2.49.50) Terminez parce qu'il faut qu'on en vienne aux deux exposés. Vous avez souhaité qu'ils interviennent, ils ne sont pas intervenus depuis trois séances.

M. LUC POYER : (2.50.02) Pour conclure, la question fondamentale, outre l'aspect général de consommation du gaz naturel vis-à-vis des autres énergies, c'est celle de la compatibilité du terminal avec le site. Nous présentons nos conclusions : nous pensons que ce projet est compatible avec la maîtrise des risques industriels sur le site d'Antifer, qu'il est compatible, et cela a été demandé plusieurs fois, avec le maintien de l'accès à la plage, nous travaillons en ce sens, qu'il est compatible avec le développement des autres secteurs économiques, en particulier l'agriculture, le tourisme et la pêche, et enfin, qu'il est compatible avec d'autres projets d'aménagement du site, dès lors qu'ils sont eux-mêmes compatibles avec les installations existantes. En particulier, il a été émis l'idée d'un port de plaisance au nord, au sud ou à l'intérieur du site. Nous ne sommes pas responsables de l'aménagement global du site mais nous travaillerons de concert avec tous ceux qui ont d'autres projets pour que l'aménagement global du site d'Antifer permette une compatibilité entre activités industrielles et activités de loisirs, les deux étant tout à fait respectables.

M. YVES BRAMOULLÉ : (2.51.18) Je précise que nous sommes déjà en contact avec le développeur éolien qui s'était manifesté à la réunion de...

M. ALAIN OHREL : (2.51.29) Vous voyez que ces réunions peuvent être fructueuses puisqu'un contact, apprend-on, est pris avec la société éolienne qui s'était manifestée.

Je donne maintenant la parole à Madame LEROY et à Monsieur CANTAIS.

(...)

MME ANNIE LEROY, PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION ECOLOGIE POUR LE HAVRE : (2.53.17) L'Association « Ecologie pour le Havre » a fait un cahier d'acteur qui se trouve maintenant dans l'entrée, il n'y était pas quand nous sommes arrivés, mais il y est depuis. Vous trouverez aussi la plaquette de notre Association. Ce n'est pas moi qui vais parler du sujet, c'est Sylvie BARBIER, c'est un travail un peu collectif mais c'est elle qui va s'exprimer.

M. ALAIN OHREL : (2.53.47) Vous confirmez qu'il s'agit des flux gaziers ? C'est ce que vous aviez annoncé.

MME SYLVIE BARBIER : (2.54.02) Oui. Nous proposons justement de donner des informations sur un certain nombre de problèmes sur lesquels Monsieur POYER vient justement d'intervenir. Il y a beaucoup à y répondre, nous essaierons de ne pas être trop longs, mais ce sont des questions sur lesquelles il faut apporter des éclairages qui manquent à beaucoup de gens, et apparemment, entre autres, à Monsieur LACAVE.

Je voudrais commencer par une des affirmations sur lesquelles s'appuie la communication de POWEO, Gaz de Normandie, etc., ce sont ces fameux 50 % de moins de CO² envoyés dans l'atmosphère lorsque l'on requiert du gaz pour une centrale électrique, par rapport au fuel et au charbon. C'est un petit peu comme quand on dit qu'un radiateur électrique a un meilleur rendement qu'une chaudière à gaz, on ne tient pas compte de ce qu'en amont la centrale électrique, elle, a envoyé dans l'atmosphère, à peu près 50 % de l'énergie qu'elle a utilisée pour fabriquer son électricité. Nous avons là un problème du même genre : le gaz, dans son extraction, dans son traitement – parce qu'il faut le traiter, lui enlever certaines impuretés, l'adapter pour avoir une composition standard – , dans son acheminement qui nécessite beaucoup d'énergie et qui donne lieu à beaucoup d'évaporation, encore plus avec le GNL qu'avec les gazoducs, aboutit à un bilan énergétique du même genre, d'autant plus que le méthane est 23 fois plus nocif pour l'effet de serre que le CO² (*applaudissements*). Lorsque nous prenons en compte l'entièreté du processus, et ceci à l'échelle mondiale et pas locale, nous arrivons à la même nocivité d'une centrale à gaz par rapport aux centrales à charbon et au fuel. De toute façon, toute centrale thermique, c'est de la déperdition énorme d'énergie. Quitte à fabriquer de l'électricité, il faut absolument s'orienter d'une part vers du renouvelable, mais surtout vers des processus qui n'aboutissent pas à ces pertes.

Donc déjà, une des premières choses : éviter de faire de l'électricité thermique et de baser, aberration suprême, le chauffage des habitations sur l'électricité.

Une autre chose que j'ai entendue, j'y réponds tout de suite, je ne voulais pas m'étendre là-dessus mais je pense qu'il faut le dire : on a constamment comme discours que bien entendu, maintenant, on a compris qu'il fallait faire attention au CO² et donc qu'il n'était pas question de se lancer dans des processus industriels sans prélever, traiter et stocker le CO². Il y a juste un hic : stocker où ? Pour le moment, déjà, il y a des tensions sur les capacités de stockage gazières pour assurer les contraintes, c'est-à-dire les chaud/froid, etc. Les lieux de stockage qui étaient intéressants et pas trop coûteux à mettre en œuvre, c'est fait. Ce qui reste, c'est beaucoup plus complexe, plus lourd et plus coûteux, et il semble que dans la communication sur le CO², depuis quelque temps, on nous parle de lieux de stockage comme s'ils allaient être à double emploi, et pour le gaz, et pour le CO². Ce n'est pas possible, on le sait pertinemment, mais on continue à dire qu'on va stocker, or les études ont montré que, même en utilisant tous les sites de stockage repérés jusqu'ici, on arrivait à peu près à la moitié du CO² qui serait émis dans les dix ans qui viennent. Ne parlons pas de la suite. Donc, la première des choses, c'est d'éviter d'être émetteur de CO² et pas de développer un discours disant qu'on va le traiter, on ne va surtout pas attendre 2020, on va se lancer, on réglera les problèmes ensuite.

C'est quelque chose d'essentiel, il faut que tout le monde ait bien en tête que non seulement les procédés sont lourds, mais à l'arrivée, on ne sait pas quoi faire ou en tout cas on n'a pas les possibilités de traiter tout le CO² qu'il est prévu d'émettre.

Je vais reprendre maintenant plus précisément ce sur quoi nous avons prévu d'intervenir. Si vous avez lu un des documents fournis sur le site « PIP Gaz », c'est-à-dire le Plan Indicatif Pluriannuel d'investissement du Gaz, il comporte déjà nombre d'inquiétudes et de mises en garde sur les problèmes créés par les préconisations – pour ne pas dire les obligations - de la Commission Européenne sur la libéralisation du marché de l'énergie, le découplage entre les réseaux et les producteurs, et le recours massif au GNL, avec, on va le voir, d'énormes

problèmes en amont. Loin de résoudre les problèmes d'indépendance énergétique et de sécurité d'approvisionnement, si on regarde la façon dont les choses évoluent dans le monde, on aboutit à l'exact contraire, c'est-à-dire une fragilité accrue des approvisionnements en gaz.

Ce que nous allons dire sera forcément réduit, il y a énormément à dire, mais cela s'appuie sur un certain nombre de documents qui émanent de rapports au Sénat, rapports au Parlement, colloques – y compris avec des personnes très haut placées dans l'Armée, parce qu'on se préoccupe des tensions et des risques de guerre, je le dis carrément, qui peuvent être la conséquence de cette « course à l'armement énergétique » que nous voyons en Europe et dans les autres continents.

Il faut dire quand même que le GNL a sa raison d'être puisqu'un certain nombre de pays, en particulier le Japon, ne peuvent pas accéder au gaz autrement que par la voie maritime. D'autres pays comme par exemple le Qatar, ne peuvent que très difficilement envoyer leur gaz autrement que par voie maritime. Il ne s'agit pas de dire : « stop au GNL ». Par contre, le recours massif au GNL pour l'approvisionnement, par exemple, de l'Europe, nous paraît être tout à fait contrindiqué, d'autant plus qu'il vient en concurrence avec d'autres projets de gazoducs.

Nous souhaitons revenir un peu en arrière : effectivement, en France, il y a des provenances diverses, il y a déjà une diversification des approvisionnements de gaz, soit par gazoducs, y compris venant d'Espagne, soit par ports méthaniers. Nous ne sommes pas parmi les plus susceptibles d'être en difficulté s'il y a des restrictions sur les approvisionnements de gaz, d'autres pays en Europe le sont beaucoup plus. Vous voyez sur le graphique la moyenne européenne en bleu, la France en rouge, la Grande Bretagne et les Pays Bas qui sont des pays producteurs, mais dont les gisements sont en déclin – en très fort déclin pour la Grande Bretagne qui est devenue importateur de gaz, ce qui les a amenés à se suréquiper en gaz, et donc à être extrêmement fragilisés par rapport à leurs approvisionnements en gaz.

Les préconisations de POWEO qui voudrait qu'on se lance à mort dans les centrales de gaz risquent de nous amener à une position du même genre, c'est-à-dire que c'est oblitérer l'avenir que d'essayer de s'orienter vers cette voie.

Élargissons un peu de la France à l'Europe, il y a déjà un réseau fort dense d'acheminement de gaz, soit par gazoducs (en vert), soit par GNL (en bleu). Simultanément, en particulier suite à cet excès de préconisations de la Commission Européenne : « lancez-vous dans les investissements, il faut absolument nous équiper », ailleurs aussi, nous avons l'équivalent dans d'autres endroits, nous nous trouvons avoir simultanément des projets de gazoducs du Nord de l'Europe, de Russie, contournant la Russie, venant du Moyen Orient, venant d'Espagne, et venant aussi du transsaharien, c'est-à-dire venant du Nigéria à travers l'Afrique, pour acheminer le gaz par gazoducs, et en même temps, nous nous trouvons avec une multitude de projets de terminaux méthaniers pour le GNL, qui aboutiraient à faire plus que doubler les approvisionnements par rapport à ce qui était considéré comme des besoins et qui est déjà surévalué par rapport à la réalité de nos besoins.

Pour la France – et encore, il y en a un qui manque puisqu'on a vu que le projet Endesa refaisait surface au Verdon, donc ce ne serait pas un mais deux projets qui seraient prévus au Verdon, 4Gas et Endesa, mais également sur Fos, ce n'est pas seulement Fos Cavaou, il y aurait également Shell qui se lance. Il y a en a même certains qui ne sont pas comptés là-dedans et à l'échelle européenne, on passerait de 12 à 63, c'est-à-dire de plus de 5 fois plus. Nous sommes dans le délire au niveau de l'augmentation (*applaudissements*) des investissements.

M. YVES BRAMOULLÉ : (3.04.23) Permettez-moi juste une intervention sur ce que vous venez de dire. On ne peut pas vous laisser dire qu'il y a 53 projets de terminaux en Europe, il n'y a pas 53 projets. Il peut y avoir 53 ou 51 idées qui ont été émises, mais bien évidemment, tous ces projets ne se réaliseront pas.

(Commentaires dans la salle)

MME SYLVIE BARBIER : (3.04.47) Et j'ajouterai qu'une des mises en garde principales du PIP Gaz, c'était sur la déréglementation, l'absence totale de coordination stratégique pour l'avenir, qui est de règle à la Commission Européenne, et au contraire, alors qu'il nous faudrait une régulation et qu'au lieu d'amener des acteurs à se lancer dans des prévisions d'investissements et dans des campagnes coûteuses en temps, en énergie et en finances, il faudrait essayer d'avoir une planification par rapport aux besoins européens.

J'ajoute que Monsieur POYER a dû faire une lecture un peu particulière du document qui vient d'arriver de la part de l'AIE – l'Agence Internationale de l'Énergie – puisqu'elle aussi, c'est l'OCDE, je ne sais pas si vous connaissez un petit peu ces chantres du libéralisme qui sont en train de dire : il faut absolument coordonner les efforts entre les États, entre les acteurs économiques, et non plus se lancer dans la concurrence à outrance.

(Commentaires dans la salle)

M. Luc POYER : (3.06.08) Si je peux répondre, parce que vous m'avez cité... La planification gaz, lorsqu'elle est venue, Madame TORDJMAN de la DGEMP qui était l'auteur de la planification gaz, a rappelé dans le slide de conclusion l'intérêt absolu, très important, de nouvelles infrastructures gazières d'importation du GNL. Effectivement, nous n'avons pas la même lecture du même document, Madame. S'agissant de l'Agence Internationale de l'Énergie, j'espère que nous aurons la présence de Monsieur MENDIL à la dernière réunion, pour qu'il analyse les documents. Là aussi, nous n'avons pas du tout la même lecture. Moi, j'y lis l'importance et l'intérêt d'avoir une diversification des sources d'approvisionnement. Ce que je sais, c'est que les 2/3 des réserves se trouvent trop éloignées pour être approvisionnées par des gazoducs et que donc il faut du GNL, là encore, ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'AIE.

S'agissant du stockage du CO²... si vous me permettez de répondre, il y a des faits qui étaient faux... vous pouvez faire, mais pas moi (*brouhaha*). Pour le stockage du CO², il a été dit qu'il n'y avait pas assez de ressources sur le CO²...

Brouhaha

Madame m'a interpellé personnellement, et quand moi je parle, je peux être interrompu ?

M. ALAIN OHREL : (3.07.27) Merci, Monsieur POYER, vous avez encore cinq minutes, Madame...

MME SYLVIE BARBIER : (3.07.41) Parmi les arguments de la Commission Européenne pour la déréglementation, il y avait celui que l'on entend souvent selon lequel la mise en concurrence devrait aboutir à faire baisser les prix. Nous avons vu ce que cela a pu donner en France pour l'électricité : le schéma que vous avez sous les yeux vous indique l'envolée des prix, après un début attractif, en dessous du tarif régulé, à partir du moment où le marché s'est un peu stabilisé. En Angleterre, où cela a pris place 4 ou 5 années avant nous, cela a été vraiment dans la douleur qu'ils ont dû revoir leur politique tarifaire, d'autant que l'Angleterre a été confrontée à un déclin, qui n'était pas prévu, de ses approvisionnements en gaz et a dû recourir au GNL de façon assez forte. Le GNL, il faut le savoir, est quelque

chose qui nécessite de très gros investissements, des traitements et un transport coûteux, c'est-à-dire que cela ne peut aboutir qu'à augmenter encore la facture énergétique.

Pour qu'il y ait concurrence, il faut qu'il y ait marché à court terme parce que la plupart des investissements dans le gaz, que ce soit des gazoducs, usines de liquéfaction, méthaniers qui coûtent très cher, terminaux méthaniers, sont tellement lourds que n'y consentent que des compagnies qui se sont assurées qu'elles allaient pouvoir rentrer dans leurs investissements, et donc avec des contrats à long terme négociés avec des pays ou avec des compagnies. Cela crée des obligations mutuelles dont il est difficile de se départir et justement, une des craintes c'était de dépendre trop de la Russie ou de l'Algérie, il faut diversifier. Certes, mais diversifier si c'est pour aboutir à une extension inconsidérée du court terme, on aboutit à ce que vous voyez, c'est-à-dire des prix, vous voyez le bleu et le vert sont les évolutions de prix concernant des contrats à long terme, et les deux autres sont des court terme. A ce moment-là, non seulement les prix jouent au yo-yo, mais surtout, et c'est d'ailleurs l'avantage que recherchent les compagnies, les cargaisons de méthaniers qui sont attendues à un endroit, peuvent parfaitement aller à un autre, là où c'est plus intéressant. C'est bien pour cela que l'on parle de fluidifier le marché, mais qu'on ne peut en aucun cas dire que cela va assurer une sécurité des approvisionnements, au contraire, cela va fragiliser les approvisionnements.

Quand on arrive à des méthaniers qui dépassent les 200.000 m³, c'est-à-dire de quoi alimenter les grandes villes, cela veut dire que des pays peuvent se retrouver en difficulté si ce marché à court terme devient la norme des contrats.

Des prévisions ont été faites, d'ailleurs la plupart des acteurs essaient de se couvrir d'une autre façon puisque maintenant il y a un certain nombre de types de contrats qui ne sont plus possibles, donc ils essaient d'avoir des garanties autres, par exemple Gazprom qui demande des participations dans des compagnies etc. Je ne vais pas entrer dans le détail.

Il n'empêche que cela ne met pas à l'abri de difficultés d'approvisionnement, et par exemple, en Indonésie, Arun qui est un port où s'était construite une unité de liquéfaction (il faut savoir que c'est hors de prix) avait des contrats à long terme avec le Japon, sauf que le gisement s'épuise, comme beaucoup de gisements de gaz qui s'épuisent bien plus tôt qu'on ne s'y attendait et bien plus vite qu'on s'y attendait. Ils n'ont pratiquement plus de gaz, mais ils ont leurs contrats. Ils sont obligés d'acheter du GNL au Qatar pour assurer leurs contrats, et encore, le Qatar peut fournir.

Tandis que l'URSS a des gisements, certes qui étaient considérables, mais qui sont en déclin déjà très avancé pour certains, qui s'accélère, pendant que les nouveaux gisements ont énormément de mal à décoller, il y a 4, 5 ou 6 ans de retard, ils ont des difficultés techniques, ils ont des difficultés pour se procurer les matières premières, pour avoir les techniciens, pour traiter le gaz qui est souvent de très mauvaise qualité, sulfureux, etc., ils n'arrivent pas à les mettre en route et ils sont en difficulté pour assurer leurs contrats.

Le schéma haut c'est, si finalement ces aléas d'approvisionnement par rapport aux contrats qui ont été souscrits ne jouent pas trop.

Le schéma bas c'est : il y a eu réellement des difficultés d'approvisionnement et donc les pays n'ont pas pu se procurer ce qui était prévu.

Même avec le schéma haut, si on continue sur les tendances de la consommation qui nous sont présentées comme des besoins, comme des *allants de soi* sur les documents du maître d'ouvrage, nous sommes en déficit. Le déficit, c'est le bleu et vous voyez que c'est une portion importante par rapport à ce qui serait assuré. Avec l'état actuel des gisements

mondiaux, il faut prévoir à courte échéance de réduire les approvisionnements. Il n'y a pas d'alternative.

M. ALAIN OHREL : (3.13.41) Vous avez excédé déjà d'une minute et demie le temps que vous aviez vous-même fixé, je dois vous dire qu'on vous écoute avec beaucoup d'intérêt, quand bien même ce n'est pas strictement le sujet, mais (*protestations*) j'attire votre attention sur le fait qu'il est maintenant 21H30.

MME SYLVIE BARBIER : (3.14.15) Cette carte n'apporte pas de renseignement en elle-même... Il y a eu des interventions...

(*Commentaires dans la salle*)

Monsieur OHREL, il y a eu quand même un temps non négligeable d'interruptions qui devraient être à enlever aussi.

Ce que je voudrais dire c'est qu'on assiste, et de façon accélérée à des remaniements dans les acheminements de gaz, que ce soit par gazoducs ou par GNL. Par exemple le gaz du Nigéria qui allait plutôt vers l'Europe, qui se dirige de façon accélérée vers l'Amérique, les gazoducs prévus qui allaient vers l'Europe, il est question qu'ils se redirigent vers la Chine, le Turkménistan, qui était sensé être la quantité tampon permettant à la Russie d'assurer les approvisionnements contractuels vers l'Europe est en train de se dire qu'il vendrait bien plutôt son gaz au Pakistan et à l'Inde, mettant en difficulté la Russie. Il y a une majorité – malheureusement, je n'ai pas pu retrouver cette carte qui était très parlante – de gisements qui sont en déclin et en déclin accéléré, pendant que les nouveaux gisements sont en retard de mise en production et de toute façon ne donneraient pas la même quantité.

Ce schéma indique que les découvertes sont loin de correspondre à celles qui ont eu lieu précédemment, cependant que les extractions elles continuent à croître et ont d'ores et déjà dépassé en rythme la quantité des découvertes, si bien qu'on va se retrouver, mécaniquement, ce n'est pas évitable, en difficulté d'approvisionnement.

Voici un exemple du gisement en dépression, en regardant les années, vous voyez que c'est très rapide, et c'est arrivé une douzaine d'années avant ce qui était envisagé par les acteurs. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Grande Bretagne s'était couverte de centrales à gaz en pensant en avoir pour des dizaines d'années, et maintenant, il faut qu'elle les approvisionne avec du gaz venu d'ailleurs.

Sur le schéma suivant, puisque souvent c'est du gaz associé, vous avez en orange le pétrole, et en jaune le gaz qui allait avec. Cela correspond à une grande zone avec des puits successifs et lorsque cela a commencé à décliner – et à décliner rapidement – le jaune un peu plus foncé correspond à des tentatives de mise en œuvre de techniques beaucoup plus élaborées pour essayer d'extraire le plus possible du gisement. Vous voyez que cela n'aboutit qu'à une faible amélioration et de toute façon, d'ici une dizaine d'années, il n'y aura pratiquement plus rien, ou du moins qui en tout cas corresponde aux besoins.

M. LUC POYER : (3.17.29) Ce que vous montrez, Madame, c'est très intéressant, ce sont justement les gisements de Mer du Nord (*brouhaha*).

M. ALAIN OHREL : (3.17.40) Je trouve que vous démontrez quand même, franchement, une partialité excessive, vous n'admettez pas qu'il y ait un échange, vous n'admettez pas d'entendre un autre point de vue, c'est d'une partialité qui vous condamne. C'est dommage parce que vous avez des contributions intéressantes mais vous ne contribuez pas à leur crédit.

M. LUC POYER : (3.18.05) Est-ce que je peux juste expliquer que notre position, c'est parce qu'il n'y a plus de gaz en Europe qu'il faut du GNL (*Commentaires dans la salle*). Si vous vous en foutez, alors... La Grande Bretagne, précisément, a des projets de terminaux.

MME SYLVIE BARBIER : (3.18.18) Les retards d'investissements en liquéfaction, parce qu'il faut savoir (*brouhaha*) que ce sont des projets tellement lourds, vous avez vu le coût d'un terminal, c'est-à-dire là, environ 500 millions d'euros, une usine de liquéfaction pour une quantité comparable coûte de 4 à 5 fois plus. C'est énorme. Les méthanières de plus de 200.000 mètres cubes qui sont ce qui va devenir la norme paraît-il, cela coûte la moitié d'un terminal. Ce sont des investissements dont nombre de pays ne peuvent pas assurer la charge, et les compagnies non plus, ce sont des consortiums, d'autant plus que viennent à manquer les techniciens. Les prix s'envolent pour les sociétés de services pétrolières, les matières premières sont difficiles, vous avez entendu également parler de l'envolée du cuivre, des métaux ferreux, etc., il y a des problèmes miniers également en amont, donc tous ces projets de liquéfaction sont soit retardés, soit sérieusement remis en cause, si bien que, pas de liquéfaction, pas de GNL.

Donc ces méthanières qui sont en construction, ces terminaux dont on veut ponctuer l'Europe et d'autres pays, n'auraient pas de provisions et se trouveraient être des investissements qui ne serviraient pas. Je me demande d'ailleurs pour GRT si les quantités de gaz avec lesquelles ils ont pré-souscrit si j'ai bien compris, ne manqueraient pas non plus.

Il faut voir que cet essor du GNL dont on nous dit que c'est l'avenir et qu'il faut absolument se lancer là-dedans, est déjà extrêmement compromis, et en plus, avec l'exacerbation de la concurrence, en particulier de l'Amérique du Nord, du Japon, de la Chine et des pays qui décollent, cela crée des risques de tension extrêmement graves. Quand on a pris conscience de tout cela, on se dit qu'un certain nombre de choses qui se passent en Irak, en Iran, ne sont pas tout à fait étrangères à ces problèmes.

Parmi les pays producteurs, il y a un autre problème qui intervient : d'une part, nombre de gisements sont en déclin, mais ils ont également de plus en plus à faire face aux besoins de leur population parce qu'elle croît et aussi parce qu'il y a un développement économique qui nécessite de l'énergie. Les pays qui ont de grosses capacités de production, d'une part en réservent une part beaucoup moindre à l'exportation, c'est le cas de l'URSS par exemple, ou sont en difficulté pour la mettre en œuvre, c'est le cas de l'Iran. Certes, il y a une diversification en nombre des producteurs, mais ces producteurs représentent des quantités considérablement moindres que celles des gros.

Un seul possède à la fois de grosses quantités disponibles, des moyens financiers et une petite population, c'est le Qatar. En guise de diversification, on s'achemine vers un marché du GNL dominé à outrance par un acteur qui serait le Qatar et qui est à peu près le seul à être capable de mettre des surcapacités sur le marché. Or, le Qatar a décidé d'un moratoire, il s'était lancé dans une énorme série d'investissements en liquéfaction et en méthanières, il en a réalisé un certain nombre, mais depuis 2005, il a freiné et souhaité garder la ressource pour assurer l'avenir et pour aussi peser un peu sur les prix. Par ailleurs, le Qatar est au milieu du Golfe Persique, les méthanières doivent passer par les endroits stratégiques que vous voyez et vers l'Asie par le Déroit de Malaka. Sécurité énergétique : on a des doutes. S'il y a des risques, immédiatement ces méthanières seront les otages et les cibles premières des agressions.

Se lancer dans le GNL à outrance, c'est aller vers des approvisionnements interrompus.

M. ALAIN OHREL : (3.23.03) Merci beaucoup, vous avez, Madame BARBIER, je vous en remercie, fait une conférence très intéressante dont je regrette que votre auditoire n'ait pas permis qu'elle ait le caractère d'échange qu'elle aurait pu comporter, mais...

(Commentaires dans la salle)

C'est une conférence qui a été passionnante et à laquelle vous avez...

UN INTERVENANT : (3.23.44) Vous avez eu le titre de la conférence, si c'est hors sujet, c'est de votre faute.

MME SYLVIE BARBIER : (3.23.46) : Ce n'est pas hors-sujet puisque Monsieur POYER est justement intervenu là-dessus...

M. ALAIN OHREL : (3.23.52) Cela aurait été intéressant que vous donniez à ce débat une allure un peu contradictoire comme vous le faites généralement...

MME SYLVIE BARBIER : (3.23.59) : Le schéma suivant provient d'un document élaboré par le Centre de Recherches et de Développement d'EDF qui alerte sur ces problèmes d'approvisionnement et sur les problèmes – on en a peu parlé mais ils sont également présents - posés par les risques climatiques, et donc le recours aux énergies fossiles pose aussi ce problème-là - ainsi que sur les difficultés de mettre en œuvre une véritable transition énergétique qui, pour être efficace, doit être combinée sur différents plans économiques et pas seulement sur les énergies puisque cela diffuse dans toute notre société : il faut du recyclage, il faut revoir l'agriculture, les transports. Du coup, et encore avec un schéma optimiste, ce rapport sortirait maintenant, toutes les crêtes seraient rapprochées de nos dates, on arrive à ce grand point d'interrogation, on est sec, on n'a plus de solutions. C'est absolument en allant vers réduction de nos besoins et pas vers une recherche effrénée de nouvelles petites sources d'énergie que nous avons la solution.

J'ajoute, je l'ai dit en entrée parce que je répondais à Monsieur POYER, parmi les plus graves producteurs de CO², nous avons les centrales thermiques, ce sont les « bâtons rouges », c'est, en tenant compte de la totalité de la chaîne d'émission de CO², ce qui altère le plus le climat. C'est vraiment la dernière des choses à faire que de développer cette forme d'énergie.

Juste un petit exemple du rapport, il y a des positions médianes, mais : économie d'énergie sur les habitats, on peut arriver à quelque chose de considérable. L'ADEME d'ailleurs, dans une étude qui date de deux ans, l'avait détaillé et on arrivait à peu près à 50 % d'économie par rapport à nos énergies fossiles. Non seulement c'est possible, mais nous avons les procédés, nous savons comment faire, simplement il faut se lancer et c'est là que les ressources énergétiques finalement sont les plus accessibles, et vite.

Je vous laisse lire les quelques textes que j'ai extraits. Enerdata, c'est une firme de données sur les problèmes énergétiques, conférence AFTP, IFP, c'est l'Institut Français du Pétrole, ce sont les domaines pétroliers qui travaillent sur ces questions-là.

La deuxième phrase est issue de ce rapport EDF dont je vous parlais qui incite avec urgence à commencer dès maintenant un plan concerté à l'échelle européenne et mondiale, avec une régulation et non cette mise en concurrence, parce que cela demande une génération et qu'attendre encore nous amènera dans le mur et vers des guerres.

Applaudissements

Enfin, l'Agence Internationale de l'Énergie a sorti il y a quinze jours un rapport que je vous invite à lire, qui va tout à fait à l'encontre de cette libéralisation à outrance pour arriver vers un développement qui ne soit pas énergétivore et qui aille d'abord vers les économies d'énergie et le renouvelable, et ceci avec tout le panel de modalités politiques, réglementaires, etc., qui fera que cela sera obligé et non pas remis à la concurrence entre

des acteurs privés. Cela émane de l'AIE, c'est l'OCDE, c'est quand même un renversement considérable que je tiens à souligner. Voilà ce que nous préconisons.

Applaudissements

M. ALAIN OHREL : (3.28.37) Merci, Madame BARBIER. Je vois qu'en effet vous appréciez les conférences (*applaudissements nourris*) et je vous comprends.

Je demande à Monsieur CANTAIS s'il souhaite intervenir. Monsieur MERVILLE, sous souhaitez intervenir ?

M. ALAIN CANTAIS, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION ECO-CHOIX : (3.29.24) C'est vrai que l'Association Eco-Choix dont je suis le Président n'est peut-être pas connue de grand monde, mais comme vous êtes invités aujourd'hui à Saint-Romain, il me semblait important de rappeler que notre Association avait suivi le dossier Antifer depuis son départ et par l'intermédiaire de nos adhérents, y participait.

Je ne vais rajouter grand-chose à ce que Sylvie BARBIER vient de dire, nous nous rencontrons souvent et nous échangeons sur tous ces problèmes, nous faisons tous partie de la même mouvance je dirais. Je ne vais pas revenir sur tous les problèmes géostratégiques qu'elle a évoqués, mais effectivement, nous aussi à Eco-Choix, nous considérons qu'il est inutile de construire ce port méthanier dans la mesure où on peut très facilement fabriquer de l'énergie en ne la dépensant pas. Par conséquent, je pense que les problèmes de sécurité énergétique, d'approvisionnement énergétique ne se justifient pas aujourd'hui.

C'est le même combat que nous menons également pour l'implantation de centrales thermiques au Havre, là encore, dans tous les sens, sur toutes les énergies, au détriment bien sûr de l'avenir de notre planète et de nos enfants. C'est la seule justification que je peux voir.

J'avais aussi prévu, mais je ne vais pas insister car le Député LECOQ l'a fait, de parler du rôle du Port Autonome dans tout cela. En fait, c'est lui qui tient les ficelles, c'est un État dans l'État, il n'est même pas au CLIC du Havre, et par conséquent, je considère que tout ce qu'il fait, il le fait en douce. Quand il s'est agi de Port 2000, les Associations n'ont pas été intéressées à l'élaboration de ce projet, il a fallu en référer à l'Europe pour arriver à des mesures compensatoires. Quand il s'agit du terminal méthanier, on vient de l'évoquer, c'est la même chose, ils ne sont toujours pas là. Le nouveau site d'enfouissement à La Remuée : même chose, c'est encore lui qui manipule en disant qu'il ne veut pas des déchets industriels dans l'estuaire, il préfère les donner sur le plateau. Même chose pour les centrales à charbon. Tout ce qui est très rentable, on en veut bien, tout ce qui pue, tout ce qui pollue, on va le filer aux gens de la Communauté de Communes de Saint-Romain.

Alors nous disons : non. Pas plus d'ailleurs à Saint-Romain que dans une autre commune, je le précise. Je dis simplement que si on a des problèmes à gérer, et il y en a forcément, les associations, les élus et les collectivités sont là pour en débattre, mais bien avant, car si l'on attend que les enquêtes d'utilité publique paraissent, ce sera trop tard.

(Commentaires dans la salle)

M. ALAIN OHREL : (3.32.45) Il a abondamment parlé la dernière fois.

Dans la salle, protestations

M. DENIS MERVILLE : (3.33.12) Tout à l'heure, je vous ai remercié d'être venus pour ce débat à Saint-Romain, cela n'a pas toujours été le cas et je crois qu'on peut s'en féliciter, même si cela n'est pas facile. Je voudrais dire, et je ne parle qu'avec la casquette d'élus local, c'est tout à fait logique que (j'ai d'autres fonctions qui viennent de m'être confiées) en tant qu'élus local, pendant 10 ans député du secteur, je puisse quand même m'exprimer aujourd'hui, je ne l'ai pas fait jusqu'ici.

Nous avons travaillé depuis des mois, pour ne pas dire des années, à un projet de SCOT pour que notre pays, le Pays Le Havre – Pointe de Caux, fasse une grande métropole maritime. Une grande métropole maritime, cela veut dire développement durable, ce qui veut dire développement économique et social, et prise en compte de l'environnement.

Nous sommes dans une région qui avait une mauvaise image en matière d'environnement pour un tas de raisons. Je vois que depuis des années, les choses se sont améliorées, j'ai présidé pendant 25 ans Air Normand, des efforts ont été faits par les industriels, la qualité de l'air s'est améliorée. Aujourd'hui, il y avait des risques industriels, nous y travaillons en mettant en place des plans de prévention des risques. On nous a expliqué toutes les mesures qui pouvaient être prises pour protéger nos administrés.

Je vois parallèlement, et je m'en félicite, que le Havre est maintenant classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, que l'on parle beaucoup de tourisme, de faire une ville de congrès, tout cela est très bien. Ceci étant, nous avons encore dans notre région des problèmes d'environnement importants. Il y a encore des problèmes de santé, cela a été dit, nous avons des problèmes au niveau de la santé dans notre région.

Ce qui m'interpelle, c'est qu'on vient de faire un SCOT, on a eu l'occasion de le dire tout à l'heure : les centrales à charbon, on ne nous en a pas parlé. Je me suis exprimé en tant que député, je l'ai mis sur mon site, j'étais contre, d'autant qu'on ne sait pas capter le CO². Ce projet-là, on ne nous en a pas parlé non plus et l'enquête publique vient de se terminer. On se pose des questions.

Ceci étant, je suis conscient d'un certain nombre de choses, mais je voudrais vous demander quand même quelques considérations, d'abord, pour nos administrés de la Pointe du Havre, des gens qui ont choisi de venir habiter à la campagne, qui ont le droit au respect, à leur tranquillité et à un environnement de qualité. Je voudrais par là vous dire aussi, qu'il faut, et j'ai vécu l'autoroute pendant deux cantonales, qu'il faut écouter et prendre en considération les remarques qui vous sont faites par les élus et par les associations, par la population. Autrement dit dans votre rapport, et je ne doute pas que ce sera le cas, il faudra beaucoup d'objectivité. C'est normal que je le demande.

Ensuite, je souhaiterais que l'on accorde une attention particulière au problème de la sécurité. Nous sommes un peu loin d'Antifer, des questions ont été posées par un collègue sur les gazoducs, les servitudes pour le développement de nos communes. Cela nous interpelle, nous avons besoin de précisions.

Enfin et je le dis, j'ai eu un élément de réponse tout à l'heure, personnellement et nous avons beaucoup d'administrés dans nos secteurs qui fréquentent la plage d'Antifer. Je voudrais savoir si cette plage restera accessible à la population.

Voilà quelques éléments que je voulais vous donner aujourd'hui de façon très générale, vous dire que personnellement j'habite la région depuis toujours, j'ai une certaine image de cette région et je ne voudrais pas qu'on y fasse n'importe quoi, mais qu'on y fasse un véritable développement durable. Merci.

Applaudissements

M. ALAIN OHREL : (3.37.29) Monsieur le Conseiller Général, puisque c'est à ce titre et vous l'avez précisé que vous êtes intervenu, si tant est que vous ayez besoin d'être rassuré, je vous rassure tout à fait quant aux conditions du rapport qui comportera inévitablement le mot à mot de tout ce qui a été dit ici car il y a, outre des synthèses, un verbatim, c'est-à-dire l'enregistrement au mot à mot, ce pourquoi, cela me donne l'occasion de le dire, j'insiste tellement pour que l'on ne parle qu'une fois doté d'un micro pour que rien ne soit perdu de ce qui est dit ici.

Monsieur GALLO veut conclure absolument ?

M. VINCENT GALLO : (3.38.24) Même si cela vous désole, j'aimerais bien intervenir. Par contre, c'est tout à fait dans le sujet, Monsieur FERY.

J'aimerais pouvoir réintervenir lors de la prochaine réunion pour publier ce que je n'ai pas fait en fait et j'aimerais finir mon sujet la fois prochaine.

Je veux revenir d'abord sur ce que nous a dit Monsieur BRAMOULLÉ tout à l'heure. J'ai une photo satellite du site de Bilbao, il prétend que c'est une falaise, mais pour moi c'est une crête et pas du tout une falaise, c'est-à-dire qu'ici il n'y a aucune habitation et en bas de la crête, de l'autre côté, vraiment en contrebas, il y a des habitations, mais pas du tout au sommet de la crête, Monsieur BRAMOULLÉ.

M. YVES BRAMOULLÉ : (3.39.15) On va répondre au fur et à mesure parce que la dernière fois, on vous a laissé sortir beaucoup d'erreurs.

M. VINCENT GALLO : Ce n'est pas du tout la même configuration qu'à Antifer.

M. YVES BRAMOULLÉ : (3.39.19) : C'est une falaise. Ce problème de falaise a été soulevé par un certain nombre de personnes depuis des semaines, en prétendant que la falaise pouvait créer un confinement à l'origine d'explosions. On se moque de ce qu'il y a derrière la falaise, je vous montre que ce terminal... mais ça n'est pas la question. La question c'est de savoir si cette falaise peut être à l'origine d'un confinement ou pas. La réponse est : non.

M. VINCENT GALLO : (3.39.48) Ce que je veux dire, c'est que les habitations ne sont pas du tout en haut de la crête et qu'ici...

M. YVES BRAMOULLÉ : C'est une autre question. Ne mélangez pas tout, Monsieur GALLO. Ce soir, on ne vous laissera pas raconter des bêtises comme la dernière fois.

M. VINCENT GALLO : (3.40.02) Vous comparez Antifer à Bilbao, ce n'est pas du tout la même configuration.

M. ALAIN OHREL : On comprend que ce n'est pas la même configuration mais que la falaise existe aussi et que...

M. VINCENT GALLO : Oui, mais il n'y a aucune habitation en haut de la falaise. Il n'y a pas du tout de valleuses qui créent des entrées potentielles de gaz, ce n'est pas du tout la même configuration, qu'on ne compare pas à Bilbao.

Brouhaha

J'aimerais vous dire qu'un gazoduc, c'est d'abord un immense chantier, qui détruit tout sur son passage, notre campagne va être dévastée. Il suffit de regarder ces images pour se rendre compte. Il risque de détruire notre environnement, alors ils vont nous dire qu'ils remettront tout en état...

M. YVES BRAMOULLÉ : (3.41.03) Oui, on vous le dit...

M. VINCENT GALLO : Mais quid de la faune et de la flore, détruites ou chassées de leur habitat ? Combien de temps s'écoulera-t-il avant que la campagne retrouve son visage normal ? Alors, Messieurs de GRT Gaz, vous croyez qu'il faut moins d'un an pour retrouver les arbres qui sont là au milieu ? Les arbres qui sont au milieu... ah peut-être, ah peut-être pas alors ?

Ces Messieurs de GRT Gaz vont vous dire que vous serez indemnisés, ils essaieront de vous acheter, mais la vie de vos enfants, a-t-elle un prix ? Et cela a un double sens parce qu'un gazoduc, c'est dangereux, cela peut exploser, et il transportera du gaz naturel, grand émetteur de gaz à effet de serre qui compromet l'avenir de vos enfants. Les accidents de gazoduc sont très nombreux et voici une liste non exhaustive des accidents survenus ces dernières années : 1989 en Russie, un gazoduc enterré transportant un mélange de propane et de butane est affecté d'une fuite. Le gazoduc passe à proximité de la ligne de chemin de fer transsibérienne. Une explosion se produit - ce n'est pas du gaz naturel, mais allez dire aux gens qui ont été brûlés...

Brouhaha

Le sujet, c'est bien les gazoducs, ce n'est pas les gazoducs transportant du GNL, c'est quand même du gaz inflammable, excusez-moi. Les gens qui sont morts, peu importe le gaz qui les a brûlés, ils sont bel et bien morts. En Russie, il y a eu 645 morts.

Si vous voulez du GNL, je vais vous en donner du gaz naturel. En Écosse (*huées*)... Je vais vous en donner du gaz naturel, vous allez en avoir du gaz naturel...

M. ALAIN OHREL : (3.43.11) Je crois que l'on s'égare un peu...

M. VINCENT GALLO : C'est du gaz naturel, ce sont des gazoducs, Monsieur OHREL...

M. ALAIN OHREL : Vous parlez de l'Écosse, de la Russie...

M. VINCENT GALLO : C'est du GNL, un accident de gazoduc : 4 morts.

Au Nouveau Mexique, en août 2000, explosion d'un gazoduc ayant causé la mort de 12 campeurs qui se trouvaient à 1,2 km du lieu du sinistre (*brouhaha*). C'est lui qui nous critiquait...

Brouhaha

M. VINCENT GALLO : (3.43.48) C'est vous qui nous critiquez en disant qu'on vous interrompt sans arrêt. J'aimerais bien... (*applaudissements*) Vous êtes le premier à dire qu'on vous interrompt sans arrêt et vous montrez l'exemple, bravo, Monsieur POYER.

M. BERNARD FERY : (3.44.02) Monsieur GALLO, je crois qu'il y a une information importante qui est à communiquer, c'est que ce que vous présentez n'est pas typique du GNL.

M. VINCENT GALLO : (3.44.14) Tous les accidents, à part celui de la Russie, sont des accidents de GNL, tous sauf la Russie.

Brouhaha dans la salle

Nouveau Mexique : explosion d'un gazoduc transportant du gaz naturel ayant causé la mort de 12 campeurs qui se trouvaient à 1,2 km du lieu du sinistre.

En Belgique, ce n'est peut-être pas du gaz naturel là ? 18 morts, 133 blessés. La déflagration a été ressentie à 10 km de l'usine, certains débris ont été retrouvés à plus de 6 km et des victimes projetées, déchiquetées à une centaine de mètres. La comparaison avec la catastrophe d'AZF a même été faite.

Nigéria : 11 morts, une faune et une flore complètement détruites sur 27 km².

Algérie, octobre 2006 : 78 blessés et un cratère de 30 mètres de diamètre. L'incendie s'est vite propagé pour atteindre les habitations situées à environ 150 mètres.

Sibérie, pareil, c'est un gazoduc de GNL.

Bondy, c'est en France : une pelleteuse éventre une conduite de gaz, 1 mort, 43 blessés dont 13 dans un état grave. On est en France, c'est du gaz naturel aussi.

En Arabie Saoudite il y a quelques jours : 40 morts, 9 blessés. La déflagration a été si importante que les corps de 12 personnes n'ont pas encore été retrouvés.

Je vais maintenant vous montrer une vidéo sur un accident de gazoduc survenu en 1994, à Edison aux Etats-Unis.

Vidéo

M. YVES BRAMOULLÉ : (3.47.59) Effectivement, on voit que la tactique employée par Monsieur GALLO et ses collègues est de faire (*brouhaha*) tourner en boucle des images d'accidents et d'empêcher les gens de parler. C'est absolument révoltant parce que vous jouez, ne rigolez pas Monsieur GALLO, vous êtes content de vous, mais c'est absolument scandaleux parce que tout ce que vous faites, c'est accroître par tous les moyens la peur des gens, même si cette peur n'est pas justifiée.

M. VINCENT GALLO : (3.48.46) Elle n'est pas justifiée ? Mais regardez les images. Taisez-vous un petit peu, ayez un peu de respect et regardez les images.

M. ALAIN OHREL : (3.49.03) Monsieur GALLO, le but que vous recherchez est atteint par la seule projection des images.

La Commission est d'avis...

On a prolongé d'une heure la séance, très bien, merci.

(FIN DE LA REUNION : 22 H 00)